

N° 32

juillet 2002

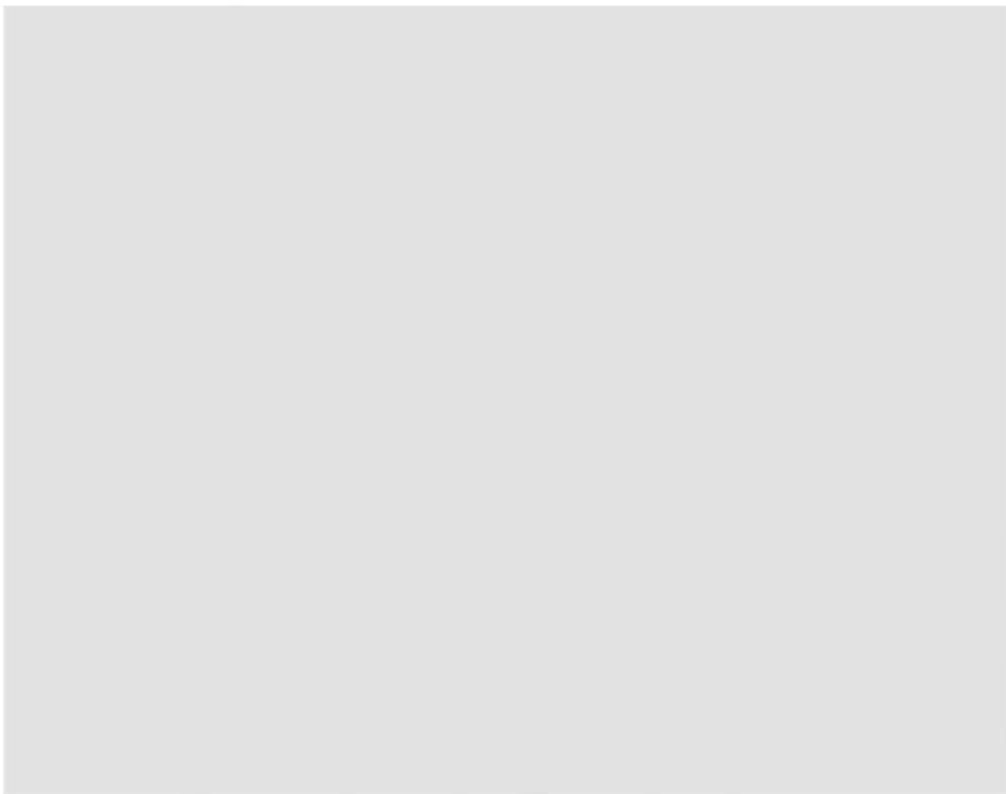
# SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

---

---



Maïzan Hassan Maniku (1953-2002)

Le poisson dans la Grèce antique

L'engraissement du thon en Méditerranée

MSC et Fonds pour une pêche durable

Inde: la sécurité en mer

Accord de pêche Union européenne-Chili

Le commerce des cauris des Maldives

BRÈVES

# Sommaire

SAMUDRA n° 32 juillet 2002 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	<b>EDITORIAL</b>	1
<input type="checkbox"/>	<b>MEDITERRANEE</b> Le poisson dans la Grèce antique	3
<input type="checkbox"/>	<b>MEDITERRANEE</b> Attraper, parquer, engraisser, vendre	9
<input type="checkbox"/>	<b>OMAN</b> Une nouvelle école professionnelle	18
<input type="checkbox"/>	<b>MARINE STEWARDSHIP COUNCIL</b> Le Fonds pour une pêche durable	23
<input type="checkbox"/>	<b>PUBLICATION</b> Conversations	26
<input type="checkbox"/>	<b>INDE</b> Tirer les leçons de la catastrophe	27
<input type="checkbox"/>	<b>SECURITE EN MER</b> Alerte à tous les navires ?	32
<input type="checkbox"/>	<b>ACCORD DE PECHE</b> Cheval de Troie au Chili	36
<input type="checkbox"/>	<b>JAPON</b> Le pionnier des coopératives de pêche : fin	40
<input type="checkbox"/>	<b>MALDIVES</b> Des cauris à la roupie	45
<input type="checkbox"/>	<b>NECROLOGIE</b> Il était beaucoup de choses pour beaucoup de gens	47
<input type="checkbox"/>	<b>NECROLOGIE</b> C'était un gentilhomme	49
<input type="checkbox"/>	<b>BREVES</b> Chili, Maldives, Inde Afrique du Sud, Indonésie	50

## Editorial

# La petite pêche est bien dans l'esprit de Johannesburg

En 1992, lors de la Conférence des Nations unies sur le développement et l'environnement, autrement dit le Sommet de la Terre à Rio, avaient été définis des principes fondamentaux et un Plan d'action pour parvenir à un développement durable de la planète. Dix ans plus tard, du 26 août au 4 septembre 2002, va se tenir à Johannesburg, Afrique du Sud, le Sommet mondial du développement durable (SMDD). On espère que son Plan de mise en œuvre permettra de redynamiser l'effort pour que tous les objectifs de Rio soient enfin atteints. L'urgence la plus pressante c'est l'éradication de la pauvreté. Sans cela il ne peut y avoir de développement durable.

En 2001 a eu lieu à Reykjavik, Islande, une conférence qui avait pour thème la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes. Elle a contribué à mettre en lumière tout l'intérêt de cette approche, qu'on retrouve dans le projet de Plan de mise en œuvre du SMDD élaboré lors de la Quatrième session préparatoire à Bali. A l'horizon 2012, il devrait y avoir en place de façon généralisée des régimes de conservation et de gestion des ressources océaniques inspirés de cette notion. Jusqu'à présent, c'est apparemment l'un des rares points sur lesquels les pays aient accepté une date butoir.

Sur les sept premiers pays producteurs de poissons, cinq sont des pays en développement. Trois d'entre eux (Chine, Inde, Indonésie) totalisent une population d'environ un milliard de personnes vivant avec moins de un dollar par jour : c'est énorme ! La majorité de ces gens se trouvent sur les côtes où ils pratiquent diverses formes de pêche ou participent à des activités qui souvent nuisent au bon état des écosystèmes littoraux.

L'exploitation durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté sont évidemment deux préoccupations fondamentales pour ce qui touche au sort de ces populations. Nous appuyons donc la proposition du projet de Plan de mise en œuvre du SMDD visant à créer un Fonds mondial de solidarité pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement social et humain. Sans une coopération internationale, de nombreux pays en développement, touchés notamment de plein fouet par la chute du cours des denrées sur le marché mondial, auraient bien du mal à progresser sur le chemin du développement durable.

Dans de nombreux pays pauvres d'Asie et d'Afrique, certains projets de développement ou d'autres événements ont entraîné des déplacements de populations. Des cultivateurs, des journaliers agricoles, des habitants des forêts ont pris la direction de la côte et des pêcheries. Ce nouvel afflux aggrave encore plus les conditions de vie dans les communautés de pêcheurs traditionnelles. C'est pourquoi nous soutenons, dans le projet de Plan de mise en œuvre du SMDD, les dispositions relatives aux droits d'accès qui reconnaissent et protègent les systèmes indigènes de gestion des ressources communautaires. Cela devrait concerner à la fois le secteur de la pêche et l'agriculture.

Si l'on veut faire accéder des gens qui vivent dans la pauvreté à des ressources halieutiques, il faut d'abord consulter les communautés qui dépendent déjà traditionnellement de ces ressources afin de s'assurer qu'il y aura assez de poissons pour tout le monde. Avant toute chose, on devra prévoir des modes de gestion appropriés, avec au besoin un régime d'accès limités et un encadrement des moyens d'exploitation. Pour cela, une coopération internationale est également indispensable. Et surtout le SMDD devra accepter le fait que dans les pêcheries où les gens sont pauvres et où la main-d'œuvre est pléthorique, c'est une pêche sélective, artisanale et à petite échelle qui permettra de lutter au mieux contre la pauvreté et pour le développement durable. C'est la petite pêche qui permet d'accueillir le plus grand nombre de personnes par unité de capital. C'est la petite pêche qui permet de respecter au mieux la ressource et l'environnement aquatiques. D'un point de vue socio-économique, la pêche artisanale et à petite échelle reste la solution la plus rationnelle. C'est une réalité que le SMDD devrait prendre plus largement en considération.

## Les immortels

**L'Histoire des animaux d'Aristote révèle le penchant pour les poissons qui a finalement prévalu dans la Grèce antique**

**L**e 22 février 1882, Charles Darwin écrivait une lettre à un certain monsieur William Ogle qui lui avait fait parvenir la traduction d'un ouvrage d'Aristote. Cela commençait ainsi :

« Mon cher Dr Ogle,

Laissez-moi vous remercier pour tout le plaisir que j'ai eu à faire connaissance avec cet ouvrage d'Aristote. Bien que je n'en sois encore qu'au quart, j'ai rarement lu quelque chose qui m'ait autant intéressé ! J'avais sans doute vu des citations de l'auteur qui me donnaient une certaine idée des grands mérites du personnage. Mais j'étais très loin de penser que ce pouvait être un homme aussi merveilleux. Linné et Cuvier ont été mes deux dieux. Ce sont pourtant de petits écoliers à côté du vieil Aristote ».

Le livre en question avait pour titre *La vie des animaux*. C'est l'un des textes d'Aristote qui portent sur les sciences naturelles. Aristote cherche à trouver des modes de fonctionnement dans l'anatomie, le comportement, les habitats des animaux, sans oublier l'homme. L'auteur mentionne environ 500 espèces différentes, plus ou moins également réparties entre oiseaux, animaux terrestres et créatures marines. Les observations étonnamment justes qu'il fait de la vie marine sont particulièrement intéressantes.

Ce texte est le premier à décrire de façon exacte le système placentaire des émissoles (*Mustelus spp*), qui a été redécouvert en 1673. C'est aussi le premier à décrire avec exactitude le mode de reproduction des céphalopodes, un sujet qui est revenu à la surface en 1852. En 1857, des naturalistes décrivaient une nouvelle espèce obscure de poisson-chat, pour se rendre compte finalement qu'Aristote les avait devancés. *L'Histoire des animaux* en donne une description si complète que le nom scientifique actuel de ce poisson est *Silurus aristotelis*, le poisson-chat d'Aristote.

Cet ouvrage a été écrit vers 350 avant J-C, tout à la fin de l'Époque classique d'Athènes,

et son influence a été immédiate et immense. Il a été rapidement adopté pour constituer notamment la charpente de travaux de moindre envergure, comme *l'Histoire naturelle* de Pline. Il est très possible qu'il ait influencé l'attitude de l'Église chrétienne des premiers temps envers les femmes. Il a été copié et recopié plus ou moins fidèlement par des générations de scribes, jusqu'aux grands bestiaires de l'Europe médiévale. Ces volumes ne nous en apprennent pas plus que les informations recueillies par Aristote mille cinq cent ans plus tôt.

Leur illustration, par contre, est sans doute plus réussie. Cette remarquable longévité s'explique en grande partie par la justesse des observations exprimées tout au long du texte. Quarante ans avant la lettre de Darwin au Dr Ogle, c'est cette même envergure de *L'Histoire des animaux* qui faisait écrire au grand scientifique français Georges Cuvier, l'un des deux dieux de Darwin, ce qui suit :

« Je ne peux lire cet ouvrage sans être saisi d'étonnement. A vrai dire, il est impossible de concevoir qu'un seul homme ait été capable de collecter et de comparer la multitude des faits particuliers contenus dans les nombreuses règles générales et aphorismes contenus dans ce texte et dont les prédécesseurs d'Aristote n'avaient aucune idée ».

### Le milieu marin

*L'Histoire des animaux* est sûrement un texte brillant, mais Cuvier exagère un peu. Aristote n'a pas collecté toutes ces données seul, et ses prédécesseurs n'avaient pas tout ignoré non plus. Aristote fait d'ailleurs fréquemment remarquer que bon nombre de ses observations lui sont venues de gens qui avaient eu plus de contacts avec les animaux que lui-même. Il note que sa connaissance du processus de reproduction des céphalopodes provient des observations de pêcheurs qui ciblent cette espèce.

La description de « son poisson-chat » vient aussi des gens qui vivent de cette pêche. On peut donc dire que *L'Histoire des animaux* n'est pas tant l'ouvrage isolé d'un auteur de

génie que la somme des connaissances de la nature chez les Athéniens de l'Époque classique et le miroir de leur attitude vis à vis du monde animal.

Mais pourquoi ses descriptions de la vie marine sont-elles bien plus détaillées que pour le monde des oiseaux, par exemple ? Pourquoi les pêcheurs en sauraient-ils plus que les chasseurs d'oiseaux, pourquoi leur savoir serait-il plus répandu ? Afin de répondre à cette question, il serait bon de regarder de plus près la place des pêcheurs et du poisson dans la Méditerranée antique.

L'histoire de la pêche en Méditerranée est aussi ancienne que la mer elle-même. Les œuvres d'art et littéraires du second et du premier millénaire avant J-C ne manquent pas de témoignages sur l'importance de la vie marine pour l'alimentation ordinaire et la vie économique des anciens peuples méditerranéens. On a trouvé dans des sites archéologiques du sud de la Grèce des arêtes de poissons prouvant que les gens du lieu étaient passés, à l'époque néolithique, de la pêche côtière à la pêche en haute mer. Sur l'île de Santorini, il y a des fresques, parmi les plus anciennes du monde puisqu'elles datent d'environ 1 500 avant J-C, qui font voir ce que les pêcheurs ont capturé. Dans le palais de Knossos en Crète, on a trouvé des tablettes, de quelques centaines d'années moins anciennes que les fresques, qui dressent un inventaire des stocks de poissons dans les réserves.

Les œuvres littéraires, l'archéologie, les œuvres d'art apportent des preuves qu'à l'aube de l'Époque classique d'Athènes les techniques de pêche étaient déjà fixées.

Dans certains secteurs de la mer Egée, elles sont restées pratiquement inchangées jusqu'à ce jour. Filets, plongée, paniers, pêche à la ligne et à la palangre, autant de techniques présentes dans l'arsenal du pêcheur et mentionnées dans l'*Histoire des animaux*. Les pêcheurs locaux trouvent même un appui chez les mammifères marins.

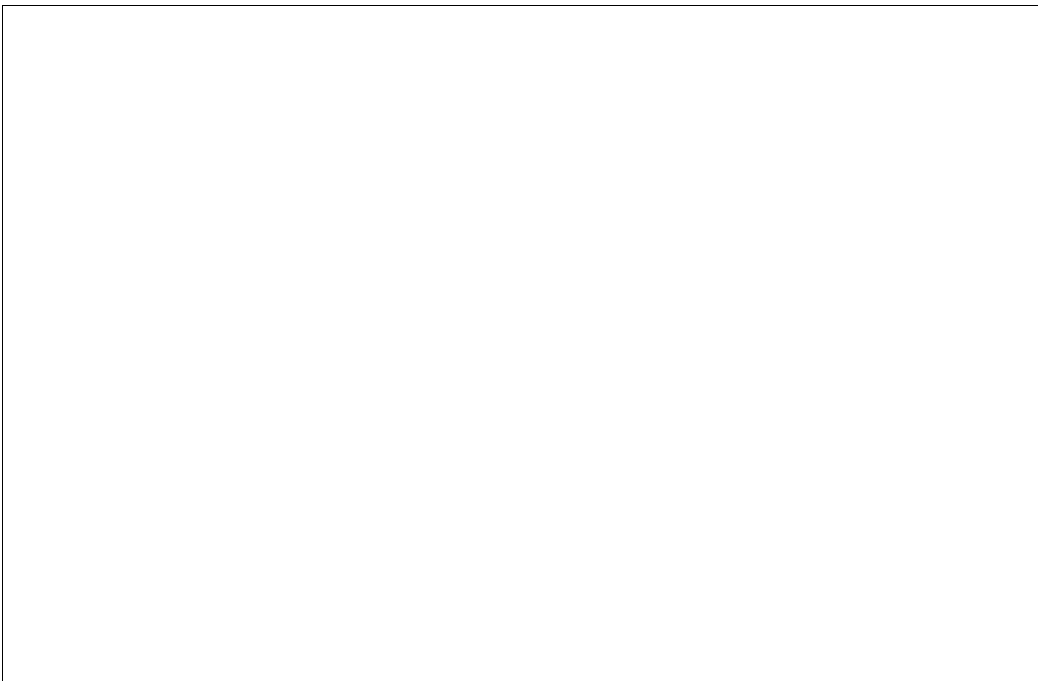
#### Textes anciens

Dans son poème *Le bouclier d'Héraclès*, daté d'environ 700 avant J-C, Hésiode écrit : « Des dauphins se précipitent de-ci de-là. Ils sont à la pêche... et dévorent les poissons sans voix. Sur le rivage un pêcheur assis observe. Dans la main il tient un épervier et paraît tout près à le lancer ».

Plusieurs auteurs classiques mentionnent cette intervention des dauphins dans la pêche, Hésiode étant le premier. L'astuce est toujours bien connue de nos jours, pour les chasses à l'orphie d'automne dans les Cyclades comme pour les grands encerclements du thon dans le Pacifique.

Les pêcheurs des temps anciens savaient donc pêcher. Mieux, ils savaient où et quand pêcher. Dans la Méditerranée que nous connaissons aujourd'hui, les stocks varient et on peut raisonnablement penser que c'était la même chose il y a 2 500 ans. L'*Histoire des animaux* parle bien sûr de cet aspect et note les migrations saisonnières du poisson dans le détroit du Bosphore. Il est aussi question des meilleures périodes de l'année pour consommer certaines espèces.

Sur ce point, l'*Histoire des animaux* n'occupe pas la première place. Elle est devancée par



quelques fragments du poète comique Arcestratus qui ont survécu grâce au *Banquet des sophistes*, une compilation d'un écrivain romain tardif du nom d'Athenaeus. *La gastronomie* d'Arcestratus est à peu près contemporain de l'*Histoire des animaux*, moins intellectuel sans doute mais tout aussi précis dans ses descriptions des migrations du poisson et les endroits qu'il affectionne :

« Si vous vous rendez sur les terres prospères d'Ambrakia et si vous voyez des sangliers (*Caproidae*), achetez-les ! Même s'ils coûtent leur pesant d'or, ne repartez pas sans eux, de peur que la vengeance redoutée des immortels ne souffle sur vous. Car ce poisson est la fine fleur du nectar ». Dans ce même style plutôt enflé, Arcestratus fait l'éloge de l'encornet de Dium, du maigre de Pella, du tassergal d'Olynthus, du requin de Torone et de bien d'autres spécialités locales.

On retrouve cette association géographique du poisson sur les pièces de monnaie, à partir du milieu du premier millénaire avant J-C. A l'époque le monde méditerranéen était constitué de cités Etats qui prenaient leur tour pour aller guerroyer contre les Perses puis se querellaient entre elles, jusqu'à ce que la montée en puissance de la Macédoine sous Philippe et son fils Alexandre ne vienne mettre un terme à cette heureuse situation. Chacune de ces cités Etats battait sa propre monnaie qui portait évidemment un symbole particulier, reflet avantageux de son image de marque.

Dans de très nombreux cas, il s'agit de créatures marines. Pour Kéos c'est une seiche, pour l'île d'Egine des tortues. Et plusieurs monnaies de la région du Bosphore affichent fièrement des thons et des pélamides, pour rappeler sans doute aux utilisateurs la provenance de ces mets de choix.

Qui donc consommait du poisson ? Au début, dans la mesure où on peut se faire une idée, ce n'était pas des gens importants. Les deux grandes œuvres de la littérature grecque ancienne sont traditionnellement attribuées à Homère. Il s'agit de l'*Illiade*, qui fait le récit de la Guerre de Troie, et de l'*Odyssée* qui raconte le retour au pays d'Odusseus (Achille), l'un des héros de l'*Illiade*.

Ces deux textes ont été écrits à peu près à la même époque que *Le bouclier d'Héraclès*, vers 700 avant J-C. Dans les récits d'Homère il y a une abondance de banquets, ce qui n'est peut-être pas surprenant pour un poème épique. Il faut remarquer cependant qu'il n'y avait pas de poisson au menu, ce qui est quand même plus surprenant. Les héros de l'*Illiade*, Achille, Agamemnon, Hector,

consommaient du bœuf, du mouton, du chevreuil, du sanglier, mais pas de poisson. Plus tard ce détail n'en finissait pas d'étonner les Grecs des nouvelles générations. Dans sa *République*, ouvrage écrit vers 400 avant J-C, donc 300 ans après l'*Illiade*, Platon attirait l'attention sur ce point :

« Car vous savez que lorsque ses héros sont en campagne, il ne les régale pas de poissons bien qu'ils soient sur les rives de l'Hellespont, ni non plus de viande bouillie mais seulement de viande rôtie. C'est ce qui convient le mieux à des soldats ».

Le poisson ne convenait donc pas à des héros. C'était une nourriture de basse classe consommée par des paysans et des femmes. Dans l'*Odyssée*, Achille et ses hommes s'abaissent à manger du poisson seulement lorsqu'ils sont presque mourants de faim. Citons Homère : « Ils ont dû consommer du poisson parce que la faim tenaillait leurs entrailles ». Tout comme le poisson était un produit bas de gamme, les pêcheurs étaient situés plutôt bas dans l'échelle sociale.

Les poèmes épiques les ont ignorés, comme d'ailleurs la plupart des autres travailleurs. Parfois cependant ils apparaissent dans des tableautins, comme celui d'Hésiode déjà cité : sans faire de bruit, sans déranger personne, ils prennent leur poisson.

#### Les choses changent

Au cours du VII<sup>ème</sup> et du VI<sup>ème</sup> siècle avant J-C, les Grecs ont en effet établi des colonies dans tout le bassin méditerranéen, du sud de la France à la mer d'Azov. Comme il arrive souvent dans ces cas-là, les goûts et les modes de ce nouveau monde sont venus corrompre l'ancien.

Dans un excellent ouvrage, *Courtesans and Fishcakes*, James Davidson raconte comment, à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle mode commençait à se répandre dans les colonies grecques du sud de l'Italie : manger du poisson. Des traités d'art culinaire faisant l'éloge du poisson sont apparus, et aussi un nouvel ustensile qui mettait mieux en valeur ce produit. C'était une assiette plate et large avec des poissons peints sur le fond pour mieux déguster par-dessus les vrais. Les façons de consommer le poisson dans la cité de Sybaris en Italie devint si « décadente » qu'il en reste encore des traces aujourd'hui dans la signification actuelle du mot « sybarite ».

A Sybaris, il y avait un personnage particulièrement extravagant qui s'appelait Smindyrides. Pour se rendre à Athènes il lui fallait une suite d'au moins mille personnes, parmi lesquelles un bon nombre de pêcheurs

et des cuisiniers spécialisés dans la préparation du poisson. Il n'est donc pas surprenant qu'après les héros d'Homère et leurs viandes rôties, il se trouve dans *La République* de Platon un protagoniste pour spéculer en ces termes : « Si c'est ainsi que vous voyez les choses, je suppose que vous n'approuvez pas le luxe de la cuisine de Syracuse et de la Sicile ».

On estime généralement que l'apogée de la civilisation de la Grèce antique correspond à la Période classique d'Athènes qui va de 500 à 323 avant J-C. Cette dernière date coïncide avec la mort d'Aristote.

Pendant un siècle et demi, il y a eu les grandes tragédies d'Eschyle et de Sophocles, les comédies paillardes d'Aristophane, les premiers concepts de la démocratie occidentale, la construction du Parthénon sous la direction de Périclès, l'histoire écrite avec Hérodote et Thucydite, les fondations de la philosophie avec Socrate, Platon et Aristote.

Cette période commence par la défaite du puissant Empire perse dans les batailles de Marathon et de Salamine. Comme il est fréquent chez les vainqueurs, les Athéniens ont alors décidé qu'ils pouvaient bien se détendre un peu après leur triomphe. Et ils se mettent à prendre du bon temps comme jamais auparavant. Leurs habitudes alimentaires évoluent aussi discrètement.

Le repas grec comprenait traditionnellement trois éléments. Il y avait les hydrates de carbone, habituellement du pain, qu'on appelait le ΣΙΤΟΣ (*sitos*). Le *sitos* était accompagné de ce qu'il fallait pour en

améliorer le goût et qu'on appelait l'ὄψων (*opson*). Le troisième élément était la boisson.

#### Les produits de la mer ont la cote

Comme nous l'avons vu, pour Homère l'*opson* c'était forcément de la viande, de préférence rôtie. C'était l'usage qui prévalait dans presque tout le monde hellénique. Mais à Athènes l'*opson* allait progressivement puis finalement complètement rimer avec poisson. Pour les Athéniens de l'Epoque classique, un repas de luxe c'était un repas de produits de la mer. Le poisson s'intégrait si bien à l'*opson* qu'il a fini par s'approprier le mot. En grec moderne, le terme ΨΑΡΙ (*psari*), qui signifie poisson, garde une trace de cette évolution. L'association des produits de la mer avec le plaisir est particulièrement manifeste dans les comédies de l'époque. Le poisson y apparaît comme la matérialisation du luxe. Les pêcheurs et les vendeurs de poissons ne sont plus les rustiques chasseurs d'Hésiode. Les voici devenus des maquereaux aux doigts crochus, vendant leurs produits aux plus offrants. Un poète comique, Lynceus de Samos, suggérait même que Thésée, héros national d'Athènes, se livrerait aux étreintes de Télépólémus, le fondateur mythique de Rhodes, s'il pouvait goûter la roussette particulièrement renommée de ce personnage.

On considérait d'un œil condescendant ceux qui trouvaient dans le poisson autre chose qu'un produit à consommer. On disait, pour souligner leur bizarrerie, que les Egyptiens vouaient un culte aux poissons. « On n'arrivera jamais à s'entendre, dit Anaxandrides aux Egyptiens, car pour vous l'anguille est la plus grande des divinités et pour nous le plat le plus savoureux ».

Peu à peu les produits de la mer évoquent des parfums de séduction et d'érotisme. Le célèbre orateur Démosthène disait d'un traître qu'il « s'en allait achetant des prostituées et du poisson », deux choses que les Athéniens associaient au luxe décadent. Ce rapprochement entre produits de la mer et érotisme est devenu si fort que le vocabulaire s'est également mélangé : on donnait aux courtisanes des noms de poisson. Il y avait « le rouget de roche », « la seiche » tandis que deux sœurs étaient surnommées « les anchois » parce qu'elles avaient « le teint pâle, une silhouette gracile et de grands yeux ».

Pourquoi les produits de la mer ont-ils accédé à une telle place ? Personne ne connaît au juste les raisons d'un tel engouement de la part des Athéniens de l'Epoque classique, ni pourquoi la mode a commencé en Sicile. Il faut cependant noter une distinction importante entre la nourriture « homérique » et le poisson. On est ici dans le religieux : la chair des animaux terrestres était offerte aux dieux, pas le poisson. La plupart des gens mangeaient uniquement du bœuf, du mouton, du porc lors d'un sacrifice, lorsque l'animal qui avait été offert à l'une des nombreuses divinités du panthéon grec était démembré selon les rites par les officiants. On brûlait généralement les entrailles et ce qui restait de chair était réparti entre les participants. Cela rappelle un peu aujourd'hui la production de viande *halal* ou *casher*. Comme les prêtres préféraient garder les secrets de leurs rituels, l'Athénien ordinaire avait rarement l'occasion d'examiner à loisir les animaux terrestres. Le poisson, qui ne faisait pas l'objet de sacrifices, pouvait être acheté, disséqué et examiné à loisir.

Nous avons un aperçu de cela dans l'*Histoire des animaux*. Quand Aristote parle du mouton, il le fait avec un regard d'officiant, décrivant les variations de la vésicule dans les différentes races. La vésicule était l'un des organes qui servaient pour la divination. Par contre, lorsqu'il parle du thon, il s'exprime en gourmet :

« Et si vous allez dans la cité sainte de l'illustre Byzantium, mangez-y donc pour moi une tranche de thon bien conservé : il est bon et tendre », dit Arcestratus. « Mais quand il est vieux, avertit, Aristote, le thon est un produit médiocre, même pour la conserve, car une bonne partie de la chair se gâte ».

« ... Et ceux-ci, du fait de leur rareté, sont impossibles à classifier, observe-t-il sagement, avant de raconter une série d'histoires de pêcheurs, du genre la-belle-pièce-qui-a-réussi-à-s'échapper.

Nous avons vu que, vers 400 avant J-C, les Athéniens s'intéressaient beaucoup aux mœurs et à l'anatomie des poissons. Ce goût nouveau, cet empressement à exploiter ce qu'il y a de comestible dans l'élément marin avait fait apparaître une hiérarchie des sensations gustatives : en bas, le poisson salé et le menu fretin pour les pauvres, et pour les riches la roussette et les darnes de thon.

Aristote se fonde sur cette culture d'identification et de classification du poisson. Son *Histoire des animaux* lui emprunte très largement, malgré quelques démonstrations de scepticisme de la part de son auteur.

#### De l'âge du poisson

Les observations des pêcheurs ne sont évidemment pas toujours exactes, et leurs erreurs deviennent celles d'Aristote. Lorsqu'ils s'aventurent à estimer l'âge des créatures marines, Aristote et ses pêcheurs tombent juste pour le dauphin, que l'on considérait comme sacré et qui n'était donc pas tué. Quand on en prenait un, on le remettait en liberté.

« Le dauphin vit de nombreuses années : on sait que certains ont vécu vingt-cinq et même trente ans. Des pêcheurs écourtent la nageoire caudale de leur prise avant de la remettre en liberté. Grâce à ce marquage ils peuvent suivre l'âge de ces dauphins ».

Les pêcheurs ne remettraient jamais à l'eau un thon. Le thon c'est de la belle pêche qui se vend bien. Le thon rouge peut atteindre une quinzaine d'années. Sur ce détail, Aristote est carrément dans l'erreur :

« Les thons vivent deux ans. Les pêcheurs en donnent pour preuve le fait que, les jeunes thons étant venus à manquer pendant une année, l'année suivante il n'y avait pas eu d'adultes ».

Reconnaissons malgré tout ce que nous devons aux gens qui habitaient sur les rives de la mer Egée car leurs erreurs ne sont pas si nombreuses, et cela aurait pu être pire. Dans la compilation d'Athénæus, on trouve l'anecdote suivante qui raconte comment un homme de Sparte, cité de terriens rivale d'Athènes tout au long de l'Epoque classique, s'était débrouillé avec son fruit de mer. « Un habitant de Sparte était invité à un banquet où l'on avait servi des oursins. Ne sachant comment s'y prendre et sans observer la façon de faire des autres convives, il mit l'oursin dans sa bouche en son entier et serra les mâchoires. La chose n'allait pas sans mal car la carapace et les aiguilles faisaient de la résistance. Il dit : « Fichue nourriture. J'irai jusqu'au bout, mais je n'en prendrai pas d'autre ! »





On peut imaginer ce qu'aurait pu être  
l'*Histoire des animaux* si le jeune Aristote  
s'était installé à Sparte... 3

Cet article a été écrit par John  
Bothwell ([jhbot@mba.ac.uk](mailto:jhbot@mba.ac.uk)),  
spécialiste des plantes qui travaille  
pour la Marine Biological  
Association du Royaume-Uni et est  
passionné par la lecture des textes  
grecs

## Attraper, parquer, engraisser, vendre

**L'élevage du thon en Méditerranée soulève des problèmes :  
privatisation de ressources communautaires, pillage des stocks...**

Les statistiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'année 1999 montrent que, grâce surtout à la contribution de l'aquaculture, la production mondiale des pêches augmente. Sur un total de 177 millions de tonnes, un petit tiers (30,4 millions de tonnes) provient de l'aquaculture, dont 40 pour cent de la mariculture plus précisément. Il s'agit essentiellement d'algues et de coquillages mais aussi, et de plus en plus, de poissons à forte valeur marchande. Si l'on considère les seuls chiffres de la production, il est certain que l'aquaculture a enregistré des succès notables. Dans bon nombre de pays cependant, l'élevage intensif de poissons et de crustacés à forte valeur marchande fait l'objet de critiques croissantes. L'aquaculture de type industriel est devenue synonyme de pollution et de destruction de l'environnement marin, de conflits avec les autres utilisateurs de la ressource, de taux élevés de toxines dans le poisson ainsi produit. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent de plus en plus du développement de l'aquaculture, qu'ils qualifient de cancer au cœur même du milieu littoral.

L'élevage du thon, qui comporte à la fois des opérations de capture et d'aquaculture, soulève de sérieuses questions sur l'usage qu'on peut faire de la ressource thonière et sur sa préservation. Voilà une activité axée sur le marché et qui génère de très gros profits pour un petit nombre en même temps qu'elle laisse une empreinte profonde sur l'écosystème marin en général et qu'elle déstabilise le tissu économique et social des communautés littorales qui vivent pour une bonne part de la petite pêche et du tourisme.

A l'exception notoire de certaines pêcheries internationales qui suscitent des controverses assez importantes, les grands médias n'accordent pas beaucoup d'attention aux problèmes de la gestion des ressources halieutiques. Ceux-ci sont donc généralement absents du débat sur « environnement et équité ». Les pêcheries sont des ensembles très complexes : pour

arriver à les comprendre, il faut impérativement tenir compte à la fois des aspects biologiques, économiques et anthropologiques. Il existe en plus une certaine tendance à l'opacité dans le secteur de la pêche. Tout cela fait que la gestion des ressources marines vivantes est un domaine plutôt difficile pour les non initiés. C'est bien dommage parce que le monde de la pêche constitue un mélange fascinant de problèmes et de conflits sociaux et environnementaux dès lors qu'on cherche à gérer de façon rationnelle une ressource naturelle, communautaire et renouvelable. L'étude de ce secteur d'activité illustre opportunément la quête un peu abstraite mais néanmoins urgente d'un développement durable.

S'il est un exemple actuel qui combine tous ces éléments, et qui en plus mérite un examen approfondi, c'est sans aucun doute la pêche au thon en Méditerranée, dont on parle davantage depuis qu'on s'est mis à engraisser le thon. Il s'agit bien d'engraissement et non point d'élevage aquacole classique comme certains disent par erreur.

La plus grande partie du thon rouge (*Thunnus thynnus*) de la Méditerranée est produite par les Etats riverains où l'on utilise des sennes composées de grandes nappes rectangulaires dont l'ensemble peut encercler des bancs entiers. Les navires industriels qui opèrent dans ces eaux sont essentiellement français et, dans une moindre mesure, italiens, espagnols, tunisiens, croates et turcs. Ces unités sont dotées de gros moyens techniques, dans une mer où prédominent encore les bateaux et les flottilles de petite taille, de moyenne taille.

### Nouvelles difficultés

Pour localiser les bancs, on utilise des systèmes de détection high-tech et la reconnaissance aérienne à partir de petits avions ou d'hélicoptères. Grâce à tous ces moyens, les capacités de capture nominales de ces flottilles atteignent en fait des niveaux extrêmement élevés, et non enregistrés.

Le thon capturé au cours de ces opérations est transféré vivant dans de grandes cages qui sont remorquées à une vitesse d'environ un nœud vers leur destination finale, à des centaines de kilomètres parfois. Là ils sont mis dans des cages amarrées où ils seront engraisés pendant plusieurs mois, abondamment nourris de poisson frais ou congelé jusqu'à ce que leur chair contienne le taux de graisse jugé idéal par le consommateur japonais de *sushi*. Comme on peut l'imaginer, ce genre de produit se vend à fort bon prix au Japon. Le *sushi* de thon rouge de Méditerranée est d'ailleurs celui qui se vend le plus cher.

En 2001, les centres d'engraissement situés en Espagne, à Malte, en Croatie (c'est dans ces pays effectivement qu'ils se concentrent) ont totalisé une production de plus de 11 000 tonnes. La région de Murcie, en Espagne, a exporté à elle seule plus de 7 000 tonnes vers le Japon, ce qui représente plus de 150 millions d'euros. Avec de tels chiffres, il n'est pas surprenant que les autorités espagnoles ne manquent pas de faire visiter les installations aux visiteurs de marque qui viennent dans la région et qui sont censés apprécier le dynamisme des entrepreneurs locaux. Avant 1996, dans toute la Méditerranée on n'avait pas encore mis une seule tonne de thon à l'engrais. C'est cette année-là que tout a commencé en Croatie.

Cette activité, profitable sans doute, est-elle durable ? Pour être plus précis, s'agit-il d'un modèle probant où l'on verrait l'aquaculture remplacer des pêches de capture qui déclinent puisqu'elles sont tributaires d'un environnement marin déjà

épuisé. En répondant à cette question, et à bien d'autres, on ne manquera pas de mettre en évidence les dysfonctionnements énormes qui persistent dans les mécanismes de gestion de nos ressources halieutiques. Cela prouve également que le processus apparemment irrésistible d'accaparement des biens publics par des intérêts privés n'épargne pas les ressources de la mer. Et tout cela se passe pratiquement sans qu'on trouve à redire.

#### Le thon sauvage

Tout d'abord, comme il s'agit là d'une activité qui exige de prélever des individus dans une population sauvage (ce que beaucoup semblent oublier dès lors que le poisson est enfermé dans les parcs d'engraissement), il serait logique qu'on s'inquiète un peu de l'état des stocks naturels. La réalité n'est pas du tout rassurante. C'est dans la Méditerranée et dans les eaux atlantiques adjacentes que se trouve la plus importante population mondiale de thon rouge du Nord. En langage d'halieutique on parle de stock. Dans le passé, le thon était exploité dans les États riverains par des pêcheries traditionnelles qui utilisaient une grande variété d'engins et de techniques de capture. Maintenant la demande des marchés asiatiques, japonais essentiellement, pousse au développement de flottilles très industrialisées, composées de palangriers et de senneurs. Comme il n'existe pas de zones économiques exclusives en Méditerranée, les eaux internationales commencent à seulement 12 milles nautiques du rivage. Cela a favorisé la prolifération de navires industriels sous pavillon de complaisance qui exploitent donc en toute impunité les

stocks de thon comme s'ils étaient en haute mer.

De ce fait et sous la pression des intérêts économiques associés à cette pêche, les recommandations que fait l'ICCAT/CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) en matière de gestion de la ressource ne valent pas le papier sur lesquelles on les a écrites, et les quotas annuels sont largement dépassés (de l'aveu même de l'ICCAT). L'estimation scientifique la plus récente du stock date de 1998. Elle fait apparaître que les niveaux de la population de reproducteurs a dangereusement décliné depuis trente ans : on en serait à 20 pour cent des niveaux de 1970. Les spécialistes ont également exprimé leur préoccupation sur l'augmentation de la mortalité par pêche des adultes et des juvéniles. Ils préconisent une légère diminution des captures (à moins de 25 000 tonnes) pour éviter un effondrement du stock. Cela pourrait fort bien se produire (90 pour cent de certitude) dans les cinq à dix prochaines années. Il serait évidemment plus souhaitable de ramener l'effort de pêche à un niveau qui permettrait de planifier une véritable reconstitution du stock. Quatre ans après l'étude de 1998, le quota se situe à 29 500 tonnes et la pression sur le stock s'est accrue de façon alarmante. Le phénomène des parcs d'engraissement, que certains appellent à tort des « élevages de thon », y sont pour beaucoup.

Comme on l'a dit plus haut, le thon des parcs a un taux de graisse idéal pour produire du *sushi* de belle qualité. Cela a déclenché une formidable augmentation de la demande sur le marché japonais, car il s'agit là d'un produit tout nouveau. Le *sushi* de thon rouge proposé jusqu'à présent était soit du haut de gamme (individus n'ayant pas encore frayé) vendu à des prix si élevés qu'il n'est accessible qu'à une petite minorité, soit du *sushi* plus moyen et plus abordable provenant d'individus ayant frayé ou de juvéniles. Le *sushi* de thon rouge du Nord qui vient des parcs d'engraissement est de bonne qualité et il se vend à un prix intermédiaire, ce qui a projeté vers le haut la demande pour ce produit méditerranéen au Japon, notamment parmi les classes moyennes.

Cette référence aux marchés peut sembler quelque peu obscure, mais les effets sont bien là, et la pression sur le stock sauvage s'est manifestement accrue. C'est peut-être l'Algérie qui illustre le mieux ce qui se passe. Ce pays est le dernier en date (février 2001) à avoir adhéré à l'ICCAT. Il n'a pas encore de quota de pêche pour le thon rouge car cet organisme répartit le quota total entre les pays membres sur la base des historiques de

capture. Union Pêche, qui est un organisme financier privé, a, par l'intermédiaire d'une filiale, annoncé la construction d'une nouvelle flottille de thoniers senneurs. Bien qu'ils ne soient pas enregistrés en Algérie, ils sont construits dans le but déclaré de tirer profit du nouveau business : l'engraissement du thon. Quand on connaît l'état des stocks et le non-respect flagrant des règles de l'ICCAT qu'illustre le projet d'Union Pêche, on peut parler d'une mauvaise plaisanterie. Et pourtant la construction de cette flottille de 21 unités industrielles (20-30 m, plus une de 40 m) a déjà commencé dans des chantiers espagnols et portugais. Une fois de plus, force est de constater que la recherche de gros profits à court terme n'a cure des principes du développement durable, même si cela met en danger la ressource qui permet cette activité, dans le cas présent le stock de thons. Les parcs d'engraissement constituent un problème supplémentaire, bien que moins évident, pour la préservation de la ressource.

#### L'insuffisance des données

On est confronté plus que jamais à l'éternelle difficulté : obtenir des données fiables sur la pêcherie. N'oublions pas que pour assurer une gestion rationnelle de la ressource, il est indispensable de pouvoir disposer d'un état des lieux scientifiquement correct. Or, par manque d'informations, l'ICCAT a dû remettre à plus tard sine die son programme d'évaluation 2000 du stock de thon de la Méditerranée. La filière d'engraissement du thon complique davantage la situation car des transbordements s'effectuent en haute mer au lieu de se faire à quai comme c'était l'habitude. Et cela donne lieu souvent à des transactions commerciales entre divers pays. La majeure partie du thon engraisé en Espagne a été capturée par des bateaux français et aussi tunisiens.

Cette filière complique aussi l'échantillonnage biologique, qui est pourtant indispensable pour bien comprendre la structure des classes d'âge de la population. Aujourd'hui il est généralement plus difficile de connaître avec un minimum de fiabilité la quantité, l'origine et la composition des captures, de même que la nationalité des flottilles concernées. L'ICCAT a récemment prévenu que de telles incertitudes mettaient gravement en danger la fiabilité des futures estimations sur l'état de la ressource.

Il n'y a pas que les stocks de thon à subir les effets de ces nouvelles activités. Il y a aussi les petits pélagiques, les pélagiques de taille moyenne, comme la sardine et l'anchois dont on utilise de grandes quantités pour gaver le thon en cage. Une partie de cette alimentation est importée sous forme

congelée de l'extérieur et le reste provient de la Méditerranée. En Espagne et en Croatie, par exemple, les sites d'engraissement s'approvisionnent en sardinelle et en anchois auprès de flottilles locales.

Et les prises destinées aux parcs d'engraissement évitent souvent apparemment de passer sous criée (au moins en Espagne). Ces quantités ne sont pas déclarées, ce qui pose des problèmes pour la gestion des espèces concernées. Pour un site établi en Croatie, on a cité une consommation annuelle de 4 500 tonnes d'anchois, prélevées notamment dans l'Adriatique. Or dans cette région, le stock d'anchois subit déjà une très forte pression alors qu'il est toujours en cours de reconstitution après avoir subi un effondrement.

La gestion des petits pélagiques est particulièrement difficile en Méditerranée où divers stocks ont été exploités jusqu'à épuisement. La sardine, l'anchois et la sardinelle jouent pourtant un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes marins car leur population intervient à la fois sur les espèces prédatrices et les espèces proies. Une pression accrue et concomitante sur le thon et sur les petits pélagiques pourrait entraîner une aggravation de l'empreinte écologique sur l'environnement marin. Les effets de l'activité humaine sur la Méditerranée ont déjà atteint un stade critique visible dans la dégradation structurelle et fonctionnelle des écosystèmes. Des études récentes portant sur le nord-ouest de la région indiquent, par exemple, que la pêche prélève 40 pour cent de la production primaire totale de l'écosystème. C'est l'une des plus fortes empreintes écologiques jamais documentées.

Autre problème : le coût social de l'entrée en concurrence des sites d'engraissement avec les utilisateurs traditionnels des petits pélagiques. En Croatie, face à la demande croissante de certains sites, les conserveries locales ont bien du mal à s'approvisionner en sardine et en anchois.

L'installation des parcs à thons provoque également des conflits dans la zone côtière, si intensément utilisée sur tout le pourtour méditerranéen. Et dans tout cela il faut bien sûr faire une place à des espaces naturels particulièrement intéressants qu'il importe de préserver. En Murcie, il y a des parcs à thons dans des zones dont l'équilibre écologique est particulièrement délicat, certaines étant même classées comme sites d'intérêt communautaire selon les dispositions de la Directive européenne sur

les habitats naturels. La saturation de cet environnement par les sites d'engraissement fait que de plus en plus d'installations sont illégales. Il faut savoir que les techniques utilisées imposent une implantation à petite distance du rivage. Et de façon directe ou indirecte, du fait de l'ampleur des opérations, ces sites suscitent des conflits avec d'autres secteurs d'activité : navigation, pêche artisanale, tourisme. De la Murcie à Malte en passant par les Baléares, les pêcheurs traditionnels se plaignent partout des dégâts causés par les parcs et les thoniers senneurs.

#### **Présence excessive de matières organiques**

Comme on l'a noté plus haut, il s'agit d'ajouter du gras à la chair du thon. On doit donc augmenter la biomasse avec des individus prisonniers adultes qui se développent peu ou en tout cas modérément. C'est bien le cas en Espagne, tandis qu'en Croatie on utilise des thons de petite taille, qui souvent n'atteignent d'ailleurs pas le gabarit minimum réglementaire, soit 6,4 kg. Cela soulève un autre problème : à vouloir atteindre des niveaux de production élevés, on produit aussi beaucoup de déchets car les taux de conversion atteints sont bas (20 : 1 en Murcie). Ce gros potentiel de pollution constitue une menace bien réelle pour les écosystèmes du voisinage, qui constituent pourtant de précieux habitats pour le poisson, les herbiers par exemple. De récentes études ont confirmé ce danger en Espagne et en Croatie, mais c'était une chose déjà bien connue en Australie où ce genre d'activité a commencé.

En plus de l'impact biologique provoqué par la présence excessive de matières organiques, qui peuvent déclencher des phénomènes d'eutrophisation, il y a aussi un réel danger de pollution des eaux de baignade fréquentées par les touristes. Et l'on parle d'un autre problème, à savoir la présence possible, à des taux exceptionnellement élevés, de toxines contaminantes dans la chair des thons qui viennent des parcs d'engraissement. Il s'agit là d'un phénomène de bioaccumulation, c'est-à-dire d'une accumulation progressive de substances toxiques tout au long de la chaîne alimentaire. Et dans l'espèce prédatrice dominante, le thon par exemple, on trouvera donc un maximum de substances toxiques. Pourquoi se fait-il que ce phénomène affecte bien plus le thon engraisé en cage que le thon sauvage ? Pour le moment on ne connaît pas la raison.

Maintenant que nous avons une vision générale du problème, notamment en ce qui concerne l'exploitation durable des stocks de thons et les effets potentiels sur les

écosystèmes et sur l'occupation humaine de la bande littorale, il serait bon de regarder de plus près les aspects socio-économiques de cette « nouvelle industrie ». Deux questions fondamentales se posent : à qui appartient la ressource, qui en profite ? La réponse à la première question est claire : la ressource est un bien communautaire, et son exploitation devrait profiter à la société dans son ensemble. Mais les espèces marines ne connaissent ni limites ni frontières, surtout pas les grands pélagiques comme le thon rouge qui a coutume de se lancer dans de lointaines migrations. En Méditerranée, la fameuse zone économique exclusive (ZEE) de 200 milles n'existe pas. Le thon se pêche donc essentiellement dans les eaux internationales où se trouvent ses lieux de reproduction connus. Cela complique sans doute les choses, mais les Etats riverains n'ont quand même pas abdiqué leurs responsabilités en matière de protection et de gestion rationnelle de la ressource. Pour preuve l'existence même de l'ICCAT (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) dont les recommandations s'adressent aux parties contractantes, parmi lesquelles se trouve l'Union européenne.

#### Protection de la ressource

La Convention des Nations unies pour la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks très migrants énonce clairement la responsabilité des pays pratiquant la pêche en matière de préservation de la ressource, même si celle-ci se trouve dans les eaux internationales. La responsabilité des Etats riverains (dont les membres de l'Union européenne) pour ce qui concerne la gestion

des pêcheries de thon se traduit par des investissements dans la recherche scientifique (pour une meilleure gestion de la ressource) et dans des infrastructures publiques, par des subventions au secteur de la pêche : aide à la construction de nouveaux navires, opérations d'inspection, de suivi et de contrôle... Il est clair que tout cela provient de fonds publics.

Parallèlement à cette intervention publique (insuffisante sans doute) dans la gestion de la ressource, nous observons dans le camp opposé une privatisation de fait extrêmement rapide de cette ressource, et donc des profits qu'elle engendre. La conséquence c'est que la plus grosse part des gains se concentre entre les mains des opérateurs de parcs d'engraissement et des gros thoniers senneurs qui leur sont associés. Les senneurs sont en train de monopoliser la pêcherie car la senne est le seul engin à pouvoir fournir aux sites d'engraissement les thons vivants dont ils ont besoin. Cela se fait au détriment des autres thoniers traditionnels, palangriers et ligneurs, qui ne peuvent prétendre concurrencer les flottilles industrielles dotées de moyens high-tech, notamment des systèmes de surveillance acoustique et aérienne permettant de ratisser large, et de capacités de capture fort importantes. Ces navires ont même accès en temps réel à des données sur les niveaux de la production primaire de la mer.

Mais les vrais maîtres du thon sont les propriétaires des parcs d'engraissement. Un nouveau pouvoir économique, aux mains de self-made men d'origine locale pour la plupart, a surgi en force sur la scène

socio-économique de la Méditerranée. C'est un secret de Polichinelle que certaines de ces fortunes ont été constituées grâce au commerce du thon capturé illégalement par les fameux navires sous pavillons de complaisance qui opèrent en toute impunité en Méditerranée.

Tout a commencé en Croatie après le démembrement de la Yougoslavie. Des gens qui avaient émigré en Australie et appris là-bas les techniques d'engraissement du thon rouge du Sud destiné au marché japonais ont voulu faire la même chose sur place. Presque dans le même temps des sites semblables sont aussi apparus en Murcie, Espagne. Actuellement, aux parcs installés en Espagne, en Croatie et à Malte vont probablement s'ajouter sans tarder de nouvelles unités de production au Maroc, en Turquie et en Italie. Des projets moins avancés existent également pour la Tunisie, la France et l'Algérie. La plus importante entreprise d'engraissement de thons de la Croatie, Kali Tuna, est un partenariat entre des investisseurs croates, australiens et japonais. En Espagne, les principales entreprises sont liées aux familles Fuentes, Abaladejo et Gines Mendez. Les Fuentes ont constitué des sociétés conjointes avec de puissants groupes japonais, des multinationales comme Mitsui and Co Ltd, Mitsubishi et la société de transformation et de distribution Kanetomo Co. Ltd.

Le danger d'un effondrement imminent de la population de thons sauvages n'est pas illusoire. Mais on peut tout autant s'inquiéter du développement anarchique et concomitant des flottilles de thoniers senneurs industriels et de parcs d'engraissement, ce qui a des conséquences fâcheuses sur le tissu socio-économique des populations de pêcheurs de la Méditerranée. Confrontés à la crise chronique de la pêche traditionnelle, les autorités locales et nationales ont été séduites par les beaux côtés d'une nouvelle activité qui laissait espérer d'énormes profits et qui, appuyée par de « nouvelles technologies », a un air de modernité qui manque à la pêche traditionnelle. Cette façon de percevoir les choses est encouragée par une vaste coalition d'intérêts professionnels et de nombreux scientifiques internationaux qui sans hésiter prétendent que le thon sera « le veau de l'avenir ». Ils apportent leur caution aux pratiques actuelles de l'engraissement, qui serait la première étape de la domestication du thon. Ce faisant ils obtiennent une aide financière généreuse de l'Union européenne pour leurs travaux de recherche qui sont, affirment-ils, d'un intérêt capital pour la société en général. L'un des promoteurs de

cette filière a été jusqu'à déclarer dans un grand quotidien français que c'est là un moyen de « lutter contre la faim dans le monde », rien de moins ! On se garde bien de parler des énormes difficultés techniques à résoudre, en matière de reproduction (mortalité massive chez les larves), en matière d'alimentation aussi, car on ne progresse guère pour trouver des produits de remplacement au poisson frais ou congelé.

#### **Des problèmes bien réels**

Dans la perspective d'une production à grande échelle de gros prédateurs qui fait appel à la dynamique de l'écosystème, on ne pourra assurer la durabilité de l'environnement. Et que va devenir le thon de la Méditerranée ? Voilà le vrai problème. Ces mêmes scientifiques qui cherchent à domestiquer le thon admettent qu'il leur faudra au moins entre dix et vingt ans pour en arriver là.

Revenons aux conséquences sociales de cette nouvelle activité. Le danger le plus sérieux c'est l'effondrement du secteur traditionnel, un processus qu'on peut déjà observer en Espagne. La pêche traditionnelle aura beaucoup de mal à résister au poids énorme des intérêts agro-industriels, qui ont pour eux l'administration et aussi une opinion publique mal informée. On assiste à un gaspillage apparemment irréversible de ressources humaines : des pêcheurs traditionnels vendent leur bateau et deviennent travailleurs salariés dans les parcs d'engraissement de thons.

D'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement (en travaillant sous contrat pour fournir du poisson à petit prix aux parcs), la pêche traditionnelle se fait intégrer par le bloc des thoniers industriels et des parcs d'engraissement. Et il faut aussi souligner sa perte d'influence dans l'administration des organismes professionnels face à l'emprise de la nouvelle filière thonière qui, du fait de son poids économique concentré, est devenu l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et de l'administration.

Le tableau est clair : il s'agit bel et bien d'une appropriation de ressources communautaires (le thon) et du domaine public maritime par un petit nombre d'hommes d'affaires sans scrupules qui constituent un puissant groupe de pression face à l'administration. Il en résulte que les thons sont exploités jusqu'à leur limite pour générer immédiatement un maximum de profits. Dans ces conditions, il semble bien naïf de poser des questions sur la durabilité de la ressource : nous sommes ici dans une course au poisson, jusqu'au dernier poisson.

Et tant pis si, dans un avenir plus ou moins proche, cela signifiera la mort économique de la pêcherie, tant pis si le principe de solidarité entre les générations sera jeté aux orties !

En privé, des professionnels de la filière laissent entendre que si on construit des thoniers de si grande taille pour la Méditerranée c'est parce que, bientôt peut-être, ils iront pratiquer la pêche lointaine, dans l'Océan indien ou le Pacifique par exemple, lorsqu'il n'y aura plus de thon en Méditerranée.

Tout cela se passe avec la connivence de l'administration. Elle sait que cette nouvelle activité échappe pour l'heure à tout cadre réglementaire approprié. Elle préfère donc louvoyer le plus confortablement possible dans un marigot juridique où tout peut se justifier.

#### Chantage

En Murcie, certains hommes d'affaires ont déjà menacé d'aller s'installer dans les pays du Maghreb si on prenait au sérieux les protestations des écologistes qui réclament une réglementation pour encadrer la filière d'engraissement de thons.

Et l'administration de tutelle continue à faire des proclamations qui confinent à l'obscène et à appuyer cette nouvelle initiative qui illustrerait le dynamisme du secteur privé, capable de transformer une pêche méditerranéenne si déprimée sur le plan économique en grosse pourvoyeuse de devises. En Catalogne, on vient d'inaugurer en fanfare « la plus grande unité de la flotte espagnole de Méditerranée ». Il s'agit d'un

thonier sennier équipé des systèmes de détection les plus perfectionnés qui a été lancé en présence des plus hauts responsables des pêches du gouvernement régional. Sa construction aura coûté 2,05 millions d'euros, mais on sait que près du tiers de cette somme aura été couvert par des subventions de l'Union européenne, grâce notamment aux recommandations très favorables des autorités espagnoles. Dans la foulée, on a annoncé le démarrage immédiat de la construction de trois nouvelles unités.

L'argent des contribuables sert donc aussi à financer la mise en service de gros bateaux de pêche qui iront accroître la pression sur une espèce déjà fortement surexploitée, malgré un quota théoriquement contraignant. Tout cela paraît absurde, mais les motivations au moins sont claires : chacun veut une part du gâteau. L'ennui c'est qu'il n'y en aura pas pour tout le monde. Les parcs d'engraissement ont besoin de senniers pour obtenir leur matière première. En Espagne on pêchait le thon par d'autres techniques : lignes à main, *currican* (pêche à l'appât), *almadraba* (pièges), palangres...

Pour nous mesurer aux thoniers senniers français, il faudrait constituer aussi une solide flottille de senniers espagnols. Mais les victimes, en plus du thon, seront les bateaux traditionnels qui sont bien moins équipés et qui ne peuvent de toute évidence fournir des thons vivants aux parcs d'engraissement. Il s'agit là d'un cas flagrant d'injustice dans l'accès à une ressource naturelle communautaire et dans la répartition de la richesse que peut générer son exploitation.



En septembre 2001, lors de la 26ème session plénière du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la délégation maltaise a présenté une proposition officielle visant à instaurer dans les eaux internationales au sud de l'île un secteur où il serait interdit de pêcher le thon à la senne et d'effectuer des opérations liées à l'engraissement de thons (vider les cages, etc.). Cette démarche était entreprise au vu des dommages subis par les pêcheurs à la palangre locaux concurrencés par de nouveaux opérateurs qui détruisent aussi parfois leur équipement.

#### De sérieuses tensions

La proposition a été rejetée à cause de l'opposition résolue de l'Union européenne qui cherche à protéger les intérêts de ses flottilles thonières. L'affaire illustre bien les tensions sérieuses qui se font jour dans toute la Méditerranée entre la pêche traditionnelle et la nouvelle filière de capture et d'engraissement de thons. Le long de la côte espagnole, les *confradías* manifestent vigoureusement leur opposition à de nouveaux projets de parcs. Certaines de ces installations sont quasiment imposées par les autorités régionales malgré le mécontentement clair et net des pêcheurs locaux.

Pour résumer, dans ces sites d'engraissement tous les ingrédients néfastes habituels sont réunis : privatisation d'un bien communautaire (qui risque en plus de disparaître à plus ou moins brève échéance), concentration des profits entre les mains d'un petit nombre, aide publique venant appuyer le pillage d'une ressource naturelle, dépossesion des utilisateurs

traditionnels de cette ressource, déstabilisation de l'assise sociale et économique du secteur de la pêche traditionnelle, absence totale de cadre réglementaire, connivence de l'administration, inefficacité des organisations supranationales, existence d'une forte demande pour le produit sur des marchés puissants.

Face à une telle situation, un mouvement social est en train de gagner en ampleur dans le bassin méditerranéen pour exiger qu'on réfléchisse sans tarder à tous les aspects du phénomène et qu'on mette en place une réglementation appropriée pour que, à la fois sur le plan social et sur le plan économique, les professionnels de la filière tiennent compte des principes du développement durable. Dans ce mouvement, qui pour l'heure n'est guère structuré, on trouve des gens de la pêche traditionnelle, des associations écologistes locales, des scientifiques qui travaillent dans des structures de recherche publiques ou des organismes internationaux de défense de la nature.

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) s'efforce de faire prendre conscience des divers aspects de ce problème. Il propose des solutions et reste en contact direct avec les différentes parties lésées. WWF estime que, par mesure de précaution, il faut suspendre toute nouvelle implantation de parcs d'engraissement dans la région. Un moratoire constituerait une première étape dans la mise en place d'un cadre réglementaire valable pour l'ensemble de la Méditerranée. Récemment, en mai 2002, WWF a reçu un soutien unanime pour une

proposition présentée lors des débats du sous-comité de l'évaluation des stocks du Comité consultatif scientifique du Conseil général des pêches pour la Méditerranée. Il s'agissait en l'occurrence de créer un groupe de travail pour élaborer un Code de conduite qui fournirait l'assise du cadre réglementaire dont on vient de parler. Cela veut dire que le problème est clairement reconnu par les plus hautes autorités scientifiques de la région. Pour le reste tout est à faire. Et demain il sera peut-être trop tard.

Cet article, écrit par Sergi Tudela ([studela@atw-wwf.org](mailto:studela@atw-wwf.org)), docteur en sciences biologiques, coordinateur du projet Pêches du programme Méditerranée de wwf, est d'abord paru dans la revue *Ecologica Politica* en juin 2002

## Formation professionnelle

## Un nouvel établissement

**Le sultanat d'Oman possède une longue tradition maritime dans laquelle vient s'inscrire très logiquement cet établissement**

Chaque année des milliers de jeunes diplômés de ce pays envoient des demandes d'emploi à des entreprises publiques et privées. Certains reçoivent une réponse positive, mais beaucoup n'ont pas cette chance, et le taux de chômage s'élève encore dans le sultanat.

Le gouvernement déploie de grands efforts pour absorber le plus grand nombre possible de ces jeunes. Comme les offres de postes restent insuffisantes, le nombre de chômeurs continue cependant à grimper. Au cours des années, les autorités ont fait adopter une législation visant à « omaniser » un certain nombre d'emplois et ont offert au secteur privé des avantages fiscaux pour favoriser l'embauche de nationaux.

On a limité l'entrée de travailleurs étrangers et on a renvoyé des milliers de travailleurs clandestins. On a aussi lancé des programmes nationaux de sensibilisation. C'est ainsi qu'en octobre dernier ont eu lieu des réunions et des campagnes médiatiques au cours desquelles des ministres sont intervenus pour débattre de l'emploi national. Plusieurs recommandations ont été adoptées, que le gouvernement a promis de mettre en œuvre. Il a notamment été demandé que les Omanais puissent bénéficier d'une instruction de base et que l'on développe des programmes de formation et de remise à niveau afin que le pays puisse disposer d'un nombre suffisant de personnes qualifiées dans les diverses branches de l'économie nationale.

La pêche est certainement l'un des secteurs qui pourraient offrir un nombre assez important de débouchés pour les jeunes. Avec l'industrie pétrolière, l'agriculture, l'artisanat et le commerce, c'est aussi là que l'omanisation aura le plus de chance de donner de bons résultats. Le gouvernement a apporté son aide à l'instauration du projet « Des bateaux pour les jeunes » qui prévoit que la pêche commerciale mettra à la disposition de jeunes éléments dynamiques et bien formés, sur la base d'un partenariat, des bateaux de pêche côtière ou au large.

Les pouvoirs publics fourniront les moyens de formation et superviseront l'ensemble du programme tandis que la Banque omanaise de développement accordera aux intéressés des prêts à taux préférentiels, en collaboration avec la pêche commerciale. On espère que ces projets produiront à long terme des techniciens et des technocrates capables d'assurer de hautes responsabilités dans des institutions productrices. Les niveaux de performances et le sens des responsabilités devraient également s'en trouver améliorés.

C'est dans cette optique que le gouvernement, par la voix de son ministre de l'agriculture et des pêches, a demandé à la section Pêche de l'Académie arabe pour la science, la technologie et le transport maritime, qui est un organisme professionnel de la Ligue arabe, de préparer une étude sur la création d'un institut de formation des pêches ouvert aux diplômés de l'enseignement secondaire. Au terme de leurs études ceux-ci bénéficieront de qualifications reconnues sur le plan international dans le domaine de la pêche côtière et au large. L'Académie a récemment fourni le travail demandé.

### Un corps de professionnels

Il est prévu dans cet établissement deux branches distinctes : l'une pour la pêche côtière, l'autre pour la pêche au large et en haute mer. Il s'agit de produire un corps d'Omanais spécialisés dans les divers aspects de la pêche maritime et de l'aquaculture. Lorsque l'institut fonctionnera à plein, la flotte de pêche nationale, aussi bien artisanale que commerciale, devrait pouvoir disposer de la main-d'œuvre nécessaire.

La demande du gouvernement était double : création de l'Institut des pêches et acquisition d'un bateau-école polyvalent avec son équipage et tout le matériel approprié. A la fin de leur formation, les élèves devront avoir acquis les capacités suivantes :

- Qualifications théoriques et pratiques pour les opérations de

pêche à bord des petits bateaux (moins de 24 m) et des bateaux hauturiers (plus de 24 m) pourvus d'un équipage approprié ;

- Etre à même de réaliser de bonnes pêches dans les eaux du sultanat, dans le secteur côtier et au large ;
- Bien maîtriser l'équipement moderne à bord des bateaux ;

Il est entendu que l'institut de formation et le bateau-école seront établis dans une localité du littoral où existe une prédominance de pêcheurs.

Du fait de la direction et de la force de la mousson, la zone côtière du sultanat, qui borde le Golfe d'Oman et le nord-ouest de la mer d'Oman, est l'une des plus productives du monde. Le pays a une superficie de 212 457 km et un littoral de 1 700 km divisé en six secteurs de pêche. La Zone économique exclusive, qui va du détroit d'Hormuz, au nord, à la région de Dhofar, au sud, fait environ 350 000 km.

#### Captures en baisse

Selon les chiffres de la FAO, les débarquements pour 1998 se sont élevés en tout à 106 168 tonnes, soit une valeur d'environ 55 millions de rials omanais (145 millions de dollars). Le secteur traditionnel en a fourni 88 560 tonnes et le secteur commercial 17 608 tonnes. Les volumes diminuent depuis 1995, année où l'on avait atteint les 140 000 tonnes. La composition des débarquements est la suivante : 31 pour cent de gros pélagiques (thon, maquereau bonite, chinchard), 29 pour cent de petits

pélagiques (sardine, petit chinchard, anchois) et 31 pour cent d'espèces démersales (empereur, dorade, mérrou, ribbonfish, sciaenidés).

On pêche aussi des quantités assez importantes de langoustes, d'ormeaux et de seiches, mais les derniers chiffres font apparaître une diminution des débarquements. Toute la production vient de l'élément marin. En 1999, Oman a exporté 45 630 tonnes de produits de la mer, pour une valeur de 35,46 millions de rials (92,3 millions de dollars).

La pêche est traditionnellement l'une des principales activités des Omanais. Une bonne partie de la population (2, 4 millions de personnes en 1999), surtout évidemment celle qui vit sur la côte, pratique la pêche. En 1999, on dénombrait 27 500 pêcheurs traditionnels qui travaillent avec 13 000 petites embarcations de 6 à 10 m. Il y a des bateaux en bois (*dhow*s) ou en aluminium, mais la plupart sont en fibre de verre. Toutes ces unités sont généralement équipées d'un moteur.

La pêche traditionnelle représente plus de 80 pour cent de la production totale. Elle utilise des filets dérivants, des filets maillants, des sennes de plage, des sennes coulissantes, des casiers à langouste. La flottille industrielle se compose de dix thoniers palangriers et de onze chalutiers qui sont la propriété de cinq armements titulaires de quotas. Ils opèrent plus au large, à 10-20 milles de la côte, avec des maillages réglementés. Leurs captures représentent environ 17 pour cent de la production totale. La pêche côtière peut se pratiquer tout au long de l'année, sauf pour

la langouste et l'ormeau dont l'exploitation est autorisée pendant deux mois seulement. La pêche commerciale est fermée de la mi-juin à la mi-novembre.

Plusieurs études ont été réalisées au cours des années passées par des organismes internationaux, dont la FAO, et par des navires de recherche scientifique de pays tiers afin de déterminer les potentialités des ressources halieutiques du sultanat. On attend une confirmation officielle des conclusions, mais il apparaît évident qu'on pourrait accroître la production de façon significative. D'après les premiers chiffres disponibles, il semble que dans le secteur Golfe d'Oman-nord-ouest de la mer d'Oman on pourrait dépasser annuellement les 400 000 tonnes, essentiellement avec des petits et des grands pélagiques. Dans l'espace mésopélagique du golfe d'Oman, il y aurait aussi entre 1 et 2 millions de tonnes de poissons non exploitées. Il reste à déterminer les voies et moyens pour tirer profit de cette ressource. Ceci dit, plusieurs indices récents laissent penser que certains stocks ont atteint un seuil d'exploitation maximum et qu'il importe désormais d'appliquer des mesures de gestion pertinentes.

Depuis le début des années 1970, le gouvernement a fait de la formation des pêcheurs l'une de ses priorités. Certains ont bénéficié d'une bourse d'études de durée variable dans diverses disciplines à l'étranger, aux Etats-Unis et en Egypte essentiellement. D'autres ont été au Centre sous-régional de formation des pêches au Koweït de 1975 à 1984. L'objectif immédiat du Centre était double : premièrement aider les pays membres de la sous-région à proposer à leurs citoyens concernés une formation dans les divers aspects de la petite pêche pour qu'ils puissent devenir patrons, seconds, mécaniciens, matelots, deuxièmement former des agents de vulgarisation qui formeront à leur tour ceux qui travaillent dans la pêche artisanale traditionnelle.

Il était également prévu de produire des diplômés qui, à leur retour au pays, assumeraient des tâches d'enseignement et de formation. Comme il n'y a pas eu assez de candidats de niveau requis à l'époque, seulement trois Omanais ont bénéficié de cette opportunité. Ajoutons que le gouvernement du sultanat a fait aussi construire diverses infrastructures à terre et a accordé une aide généreuse aux pêcheurs.

Les conditions sont actuellement favorables pour l'établissement d'un institut de formation des pêches à Oman : la demande

est là. C'est un besoin national qui devrait compléter le Centre de recherche des sciences marines et des pêches qui fonctionne déjà. L'institut et le bateau-école devraient permettre de dynamiser un secteur essentiel de l'économie et de diversifier les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie générales des Omanais, dont le nombre croît.

#### Des emplois nouveaux

Bien que la pêche soit une activité fortement enracinée dans les traditions locales, elle n'avait pas suffisamment évolué pour attirer les jeunes mieux instruits des communautés de pêcheurs, surtout après la découverte du pétrole et la création de nouvelles activités économiques. Ces jeunes gens qui auraient pu continuer dans la profession étaient sans doute mieux équipés que leurs pères pour trouver un emploi ailleurs. Mais dans les autres secteurs, il y avait en fait peu de débouchés et la concurrence était grande.

Tous les diplômés n'ont pu trouver du travail et le chômage a fortement augmenté dans la jeunesse. Environ 15 000 jeunes sortent de l'enseignement secondaire chaque année, seulement 4 000 parviennent à obtenir un emploi.

Prenant acte des limites des autres secteurs de l'économie, le gouvernement d'Oman est bien décidé à promouvoir des méthodes plus efficaces, plus modernes dans la pêche, car cette activité peut certainement générer de nouveaux emplois. A cette fin, il a fixé les objectifs suivants dans son plan quinquennal :

- Diversifier les sources de revenus à l'échelle de la nation ;
- Promouvoir le développement rural et freiner les flux de population vers les villes ;
- Créer des débouchés pour les diplômés suivant leur degré d'instruction ;
- Améliorer la qualité de l'alimentation de la population en mettant sur le marché davantage de produits de la mer de qualité, dont on facilitera aussi la consommation dans l'intérieur du pays ;
- Instaurer une gestion responsable des ressources halieutiques grâce à une meilleure formation dans les domaines suivants : recherche, opérations de capture, transformation, commercialisation, distribution ;

- Développer les exportations de produits de la mer omanais partout où c'est possible afin d'accroître les revenus nationaux.

On pourrait également tirer profit de certaines initiatives dans des domaines liés à la pêche : création d'une base de données sur les ressources halieutiques du pays et sur ses activités de pêche en général, établissement de contacts avec d'autres pays de la région, collaboration avec le Centre de recherches marines et des pêches à Muscate, avec le laboratoire de recherches Raysoot à Salalah et l'Université Sultan Qaboos, avec d'autres établissements de recherche halieutique et organismes des pêches de la région.

Lorsque l'Institut de formation des pêches sera pleinement opérationnel, il devrait pouvoir offrir aux Omanais concernés une formation adaptée. Se créera ainsi un groupe de pêcheurs artisans autonomes qui n'auront pas besoin de subventions de l'Etat pour faire vivre leur entreprise.

#### **Nouvelles opportunités**

Les nouveaux emplois ainsi créés auront des retombées plus ou moins directes, pour les familles de pêcheurs en particulier. Les diverses activités du secteur de la pêche vont nécessiter toutes sortes d'intrants, et le poisson capturé va être transformé et valorisé. Pour chaque emploi en mer, on pourrait avoir cinq emplois à terre dans des entreprises connexes.

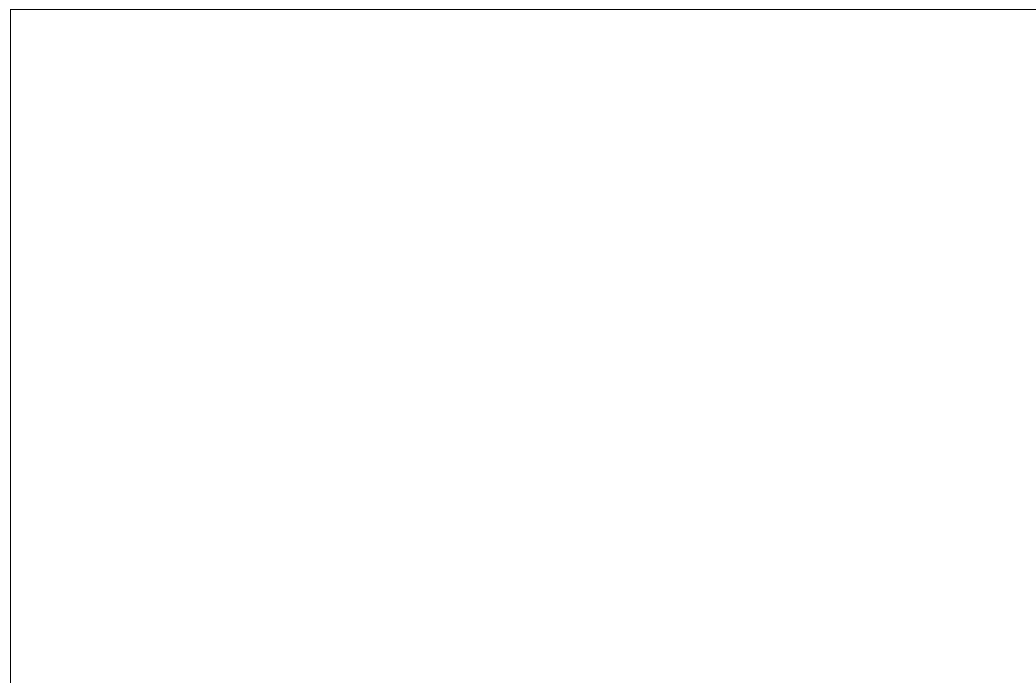
La plupart des pêcheurs d'aujourd'hui sont plus ou moins illettrés et enracinés dans leurs façons de faire. Ils auraient bien du mal

à adopter les nouvelles techniques, les nouvelles façons de faire. Quelques-uns cependant, parmi les plus jeunes surtout, pourraient tirer profit d'une formation.

L'institut envisagé devra recruter parmi les 18-20 ans originaires des communautés de pêcheurs qui vivent le long des 1 700 km de côte du pays. Ils auront fait le collège ou le lycée et possèdent déjà peut-être une petite expérience de la pêche. On verra par la suite combien d'élèves l'institut est capable d'accueillir.

Il produira des diplômés dans diverses spécialités : patron de pêche, mécanicien, navigateur, matelot, manutentionnaire, contrôleur d'hygiène et qualité, fabricant et réparateur de filets, employé d'atelier de transformation. La formation fera également appel à des administrateurs des pêches, des statisticiens, des recenseurs, des commerciaux. Il y aura des stages pratiques, des bourses d'études pour une formation complémentaire en électronique, construction navale et réfrigération à bord. Il faudra aussi prévoir plusieurs laboratoires convenablement équipés pour donner un enseignement en chimie et hydrobiologie. L'institut devra posséder toute une gamme de matériel :

- Simulateur de pêche (carte nautique électronique, écho sondeur, capteurs électroniques sur engins de pêche, instruments de navigation, sonar, radar, table aux cartes) ;
- Atelier de transformation (tables, réfrigérateurs, glacière, outillage) ;



Atelier de fabrication de filets (matériel, outils, fil de fer, fil, filaments et nappes de divers types).

L'idée de créer un institut de formation des pêches et d'acquérir un bateau-école dans le sultanat d'Oman est tout à fait rationnelle et justifiée. La navigation et la pêche sont des activités bien ancrées dans les traditions locales, et le pays dispose d'importantes ressources halieutiques. Depuis un certain nombre d'années, les stocks mondiaux sont de plus en plus fortement exploités. C'est pourquoi Oman se doit d'adopter des pratiques de pêche plus durables qui profiteront à l'économie nationale, à la société et aux consommateurs.

Les moyens de formation modernes envisagés, tant pour les opérations de capture que pour l'utilisation de la production, correspondent tout à fait aux besoins actuels et viendront s'insérer dans les plans de développement du gouvernement. La mise en place d'une infrastructure reconnue sur le plan international (premier établissement de ce type dans la sous-région) va créer des emplois et favoriser l'avenir d'un groupe de jeunes citoyens instruits et ayant des connaissances pratiques. Sur le plan national, c'est là un projet noble et ambitieux.

La pêche a beaucoup à offrir aux gens d'Oman, mais elle a besoin de personnes mieux formées, plus responsables et plus efficaces. L'Institut des pêches devrait pouvoir répondre à cette attente, et la formation qu'il dispensera sera un facteur de progrès durable. 3

Cet article a été écrit par Izzat H. Feidi ([ifeidi@thewayout.net](mailto:ifeidi@thewayout.net)), ancien chef du service Utilisation et commercialisation du poisson de la FAO

## Le Fonds pour une pêche durable

**Un nouveau fonds, destiné à soutenir une certification indépendante des pêcheries et une labélisation des produits de la mer, vient d'être créé**

**A**fin d'aider les pêcheries qui souhaiteraient se soumettre à une évaluation pour obtenir la certification du Marine Stewardship Council/Conseil pour une bonne gestion des océans (voir [www.msc.org](http://www.msc.org)) dans le cadre de son programme d'écolabélisation des produits de la mer, on est en train de constituer le SFF (Sustainable Fisheries Fund/Fonds pour une pêche durable). Le MSC collabore pour cela avec la David and Lucile Packard Foundation et le RLF (Resources Legacy Fund) de Sacramento, Californie.

La Fondation Packard a accordé au RLF une importante subvention pour lancer le SFF qui attribuera à son tour des subventions et des prêts plus modestes, plus ciblés afin d'aider les pêcheries candidates à faire face aux dépenses d'évaluation préalable.

Le MSC est une organisation internationale à but non lucratif dont l'objectif est d'instaurer des pêcheries durables partout dans le monde en se fondant sur les forces du marché. Il a élaboré un ensemble de normes environnementales qu'on peut exiger d'une pêcherie bien gérée et durable. Et toute pêcherie peut demander à un organisme de certification indépendant de vérifier si elle répond à ces normes. Si le résultat de l'évaluation est positif, la pêcherie se verra décerner l'écolabel MSC qu'elle pourra utiliser sur sa production. Cela devrait orienter le choix des consommateurs vers ce qu'il y a de mieux en matière de produits de la mer respectueux de l'environnement.

Danielle Wilson, du RLF, qui a acquis une grande expérience dans la Conserving California Landscapes Initiative de la Fondation Packard, aura la charge d'animer le SFF. Jim Humphreys, directeur du MSC pour les Etats-Unis, sera consultant pour le RLF et dirigera le nouveau programme.

Des directives spécifiques sont en cours d'élaboration pour assurer le bon fonctionnement du SFF dans un esprit de transparence et d'examen critique. A cette fin a été organisé à Londres, le 19 juin 2002,

un atelier auquel ont participé des représentants de pêcheurs, d'associations écologistes et de fondations internationales. Un certain nombre de personnes étaient également membres du MSC Stakeholder Council (Comité des parties prenantes du projet MSC) qui s'était réuni les 17 et 18 juin 2002, à Londres également.

Cet atelier avait pour but de prendre conseil auprès des uns et des autres sur quatre grands points : directives pour l'appui aux opérations d'évaluation préliminaire de la pêcherie candidate, directives pour l'appui à l'évaluation complète, directives pour l'octroi d'une aide modeste à diverses parties prenantes afin de leur permettre de participer aux opérations d'évaluation, directives pour l'appui à des projets susceptibles de faciliter l'accession de la pêcherie à la certification du MSC.

Le MSC a fait des progrès significatifs sur son programme mondial d'écolabélisation. Six pêcheries ont obtenu une certification, six autres sont en cours d'évaluation complète, et entre vingt et trente font l'objet d'une évaluation préliminaire confidentielle. Actuellement plus d'une centaine de sociétés commercialisent des produits issus de pêcheries certifiées par le MSC.

Maintenant que le projet est sorti de sa première phase de croissance et de développement, il apparaît que les coûts du processus de certification constituent un obstacle réel. C'est particulièrement vrai dans les pays en développement et pour les pêcheries qui connaissent de grosses difficultés économiques.

### Les étapes de la certification

Le processus d'évaluation qui ouvre la voie à la certification comporte deux étapes : l'évaluation préliminaire et l'évaluation complète. L'évaluation préliminaire détermine le cadre de l'étude et permet d'identifier les principaux problèmes et les obstacles éventuels. L'évaluation complète est une étude scientifique détaillée de la pêcherie réalisée par des spécialistes qui se réfèrent aux Principes et Normes pour une





pêche durable du MSC et se soumettent à l'examen critique des confrères (peer review). Dans les deux cas, le MSC a défini la procédure et les qualifications requises pour les membres de l'équipe chargée de l'évaluation. Cela permet de s'assurer que l'évaluation et la certification respectent les normes strictes du MSC et les normes internationales reconnues en matière de certification.

Plusieurs pêcheries ont tiré profit d'une évaluation préliminaire ou d'une évaluation complète même si finalement elles n'ont pas obtenu leur certification. Dans la revue SAMUDRA datée du mois d'août 2001, il y a un article sur l'évaluation préliminaire de la pêcherie de langoustes de Prainha do Canto Verde, au Brésil. On y apprend que ce travail aura permis de faire ressortir les lacunes dans les données et dans la gestion, d'intéresser la presse à cette entreprise et d'inciter les diverses parties prenantes à collaborer entre elles.

La première étape du processus établi par le MSC c'est donc l'évaluation préliminaire. Pour les pêcheries qui sont bien gérées, cela permet de recueillir toutes les informations indispensables pour passer à l'étape suivante, l'évaluation complète au terme de laquelle la pêcherie obtiendra peut-être l'écolabel du MSC. Dans le cas de pêcheries où il y a des problèmes de gestion et/ou des problèmes écologiques, l'évaluation préliminaire permet d'identifier les principales difficultés. Les pêcheurs, les gestionnaires, les diverses parties prenantes peuvent alors s'entendre pour élaborer un programme d'action visant à remédier à la situation. L'évaluation préliminaire est un

bon moyen pour faire avancer les choses sur le chemin de la certification.

Au bout de l'évaluation complète, il y a peut-être l'octroi de la certification MSC qui prouve que la pêcherie fonctionne conformément aux normes internationales en matière de gestion et d'exploitation durables de la ressource. Une pêcherie qui répond aux Principes et Critères du MSC en matière de pêche durable applique des méthodes de gestion parfaitement adaptées, fondées sur des critères scientifiques et le respect des écosystèmes. La certification devrait inciter d'autres à suivre leur exemple.

Tout au long du processus d'évaluation et de certification, la participation des parties prenantes constitue un facteur important. D'un cas à l'autre, ces acteurs peuvent être très divers. C'est pourquoi le MSC est en train d'élaborer des directives pour aider les organismes de certification accrédités à faire en sorte que tous les gens concernés soient effectivement consultés au cours du processus.

#### **Quand les moyens sont limités**

Pour participer pleinement à cette opération, il faudra parfois pas mal de temps et d'énergie. Or certaines organisations ne disposent que de ressources très limitées. Le SFF (Fonds pour une pêche durable) accordera dans ce cas une aide modeste afin de permettre une large participation des parties concernées aux opérations d'évaluation.

Pendant cette phase, les points forts de la pêcherie apparaissent, mais aussi des

faiblesses qui ne peuvent être corrigées immédiatement. Par exemple, l'information sur la taille, la situation, la santé du stock ciblé peut se révéler insuffisante. Pour remédier à cette lacune, le SFF fournira éventuellement une aide limitée et circonscrite ; il pourra financer une collecte de données limitée et appuyer le lancement de programmes plus amples. Mais ce fonds n'est pas prévu pour soutenir de gros projets de recherche ou des programmes qui peuvent bénéficier de financements de la part d'agences de développement.

La réunion de travail de Londres a produit de très bons résultats dont on se sert actuellement pour élaborer des directives à l'usage du SFF. Elles seront présentées au conseil d'administration du RLF (Resources Legacy Fund) lors de sa réunion de septembre. Si elles sont approuvées, on pourra peu après faire parvenir des demandes d'aide au SFF. 3

Cet article a été écrit par Jim Humphreys ([jim.humphreys@msc.org](mailto:jim.humphreys@msc.org)), directeur pour les Etats-Unis du Marine Stewardship Council, Seattle

Publication

## Conversations à trois

**Ce nouvel ouvrage a été présenté officiellement lors de l'Assemblée générale de l'ICSF à Maputo, le 10 juin 2002**

*Conversations : A Trialogue on Power, Intervention and Organization in Fisheries*, tel est le titre de ce livre qui a été présenté au public par M. Cadmiel Filiane Mutemba, ministre des pêches du Mozambique, à cette occasion.

Il a remis un exemplaire à M. Reginald Comeau, coordinateur régional de l'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM/MFU) dont le secrétaire exécutif, l'un des auteurs, était décédé le 26 janvier de cette année.

Le texte de présentation sur la couverture nous renseigne sur la genèse de l'ouvrage et sur sa signification : « Au cours de l'hiver 1999, trois personnes se retrouvaient, dans le cadre d'un programme ICSF, à la Treasure Guest House d'Accra, au Ghana. Elles venaient de trois régions du monde bien différentes, et chacune avait donc une culture et une histoire personnelle bien distincte. Mais elles avaient en commun un profond engagement auprès des populations de pêcheurs dans leurs pays respectifs.

Pendant une bonne semaine, les trois protagonistes ont débattu en long et en large des divers problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs du secteur artisanal, au moment où une série de facteurs s'additionnent et constituent une menace pour la ressource et la survie économique des pêcheurs.

A mesure qu'il avance, le dialogue à trois touche à la philosophie, à la morale, à la politique, à l'histoire, à la sociologie, à l'épistémologie. Le résultat c'est cet ouvrage de fond qui va plus loin que les simples questions de pêche, de pêcheurs et d'organisations. On y trouvera des analyses fines, des démonstrations originales, une passion contenue. En compagnie de Aliou Sall, Nalini Nayak et Michael Belliveau, le lecteur visitera un monde de tribulations, de défis, de succès et d'échecs, de courage et de force de caractère. Un espoir guide ces

militants : « Nous n'apporterons rien à la société en faisant seulement du tapage à propos des événements autour de nous. Il faut absolument trouver le bon endroit, le bon biais pour agir efficacement ».

*Conversations* est à recommander aux organisations de pêcheurs, aux chercheurs, aux militants, à tous ceux qui s'intéressent aux syndicats, aux associations, au secteur de la pêche en général. On peut demander cet ouvrage (400 pages, cartes, prix 25 \$) à l'ICSF, éventuellement par une commande en ligne sur son site : [www.icsf.net](http://www.icsf.net) ou [www.icsf.org](http://www.icsf.org).

Ceci est une annonce du Centre de documentation de l'ICSF ([icsf@vsnl.com](mailto:icsf@vsnl.com))

## Tirer les leçons de la catastrophe

**Pour faire face aux cataclysmes climatiques, il faut absolument une approche intégrée, surtout dans la pêche artisanale**

*Novembre 1996*

Le 6 novembre 1996, en Inde, l'un des plus forts cyclones de l'époque récente frappait le district d'East Godavari dans l'Etat d'Andhra Pradesh. Depuis tôt le matin, des avis de cyclone étaient diffusés mais il n'y avait aucun moyen de les transmettre à ceux qui pêchaient déjà en mer ou sur des lieux isolés de la grève. Les systèmes d'alerte traditionnels reposent sur la propagation de l'information de vive voix. Cela ne suffit évidemment pas lorsqu'il y a urgence et que les distances sont grandes. Le cyclone a provoqué des dégâts matériels énormes sur la côte, et il y a eu 2 560 morts, dont 1 435 pêcheurs. Dans ce groupe 600 ont péri en mer et 800 autres personnes qui récoltaient des larves de crevettes ont aussi été noyées. Tous ces gens étaient partis au travail avant le début du cyclone. Certains avaient sans doute entendu la mise en garde sur un poste transistor, mais ils ne purent fuir assez vite pour atteindre des endroits moins exposés. Le cataclysme a touché 7,12 millions de personnes, soit 80 pour cent des habitants du delta du Godavari.

Il y a eu très peu de morts dans les villages malgré de gros dégâts matériels. A terre les victimes étaient surtout les hommes, femmes et enfants qui s'étaient aventurés loin sur la grève pour récolter des larves de crevettes. Ces gens-là sont parmi les plus démunis de la région, les plus vulnérables.

Une étude réalisée peu après le cyclone par Action for Food Production, une Ong indienne, sous les auspices de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a fait ressortir un certain nombre de facteurs qui expliquent l'importance du nombre de victimes dans les secteurs particulièrement touchés.

Tout d'abord, les populations locales n'étaient pas sur leurs gardes. Il faut remonter à 1969 pour trouver un cyclone de cette intensité. Depuis ce temps la région a connu un certain développement : construction de digues de protection contre les inondations, ponts d'accès au continent, chemins de desserte de villages éloignés,

abris contre les cyclones, amélioration générale des infrastructures et de la qualité de la vie. La haute saison de pêche se situe entre mai et novembre, et c'est aussi la période de l'année où les conditions cycloniques sont les plus fréquentes, une période à haut risque aussi pour les pêcheurs. Selon le Service de la météorologie nationale, le cyclone de 1996 était atypique : il s'est développé et formé de manière particulièrement rapide, ce qui a été l'une des causes aggravantes de l'hécatombe.

Sans doute y avait-il des téléphones dans la majorité des villages, mais on a relevé par la suite que la plupart étaient tombés en panne et que de toute façon on ne s'en servait pas pour diffuser les alertes. Dans la plupart des cas, les abris contre les cyclones n'étaient guère opérationnels et ils ont été fort peu utilisés pendant le cyclone. Dans les villages, il y avait très peu de maisons en béton et les autres n'offraient qu'une maigre protection à leurs occupants.

### Transmissions radio

La seule source d'information sur l'imminence du cyclone a été les avis diffusés par All India Radio et les annonces moins fréquentes à la télévision. Mais la plupart des chalutiers n'avaient pas de poste à transistor, et de toute façon les équipages n'écoutent pas régulièrement les bulletins météo. Nombreux furent les pêcheurs qui ne prirent pas la menace au sérieux avant qu'il ne soit trop tard. Les structures administratives locales étaient mal équipées pour recevoir et pour diffuser des mises en garde. Dans de tels cas, l'information passait par des circuits longs et tortueux, avec des ruptures et des retards qui réduisaient ou supprimaient le temps de réaction disponible avant l'arrivée du cyclone dans les villages. On a également constaté que les gens comprenaient mal la signification exacte des avis diffusés.

Le niveau de préparation collective pour faire face à un tel cataclysme était très bas. Les pêcheurs n'étaient pas prêts à une telle confrontation, en mer, sur le lieu de travail et dans les villages. Le recul progressif des

barrières naturelles, comme la forêt et la mangrove, a accentué la vulnérabilité des communautés de pêcheurs. Ceci dit, on a constaté que les stratégies adoptées par les pêcheurs et leurs familles face au désastre, bien que marquées le plus souvent par le fatalisme, faisaient aussi appel à un sens communautaire qui traduit certainement une forte cohésion sociale.

Les bateaux n'avaient pas été construits pour naviguer sur des mers très agitées, surtout pas dans des conditions cycloniques. Ils ont sombré ou chaviré. A bord il y avait bien peu d'engins de flottaison. Là où il y en avait, cela a permis de sauver des vies. L'équipement de sécurité était en général insuffisant et pas bien entretenu. Les gardes-côtes ont dit qu'aucun bateau de pêche n'a à son bord le matériel de sécurité exigé par le règlement. Il ne faut donc pas s'étonner que tant de marins aient péri dans le naufrage de leur embarcation. Aucun de ces bateaux n'était équipé pour communiquer avec le monde extérieur, ce qui rendait impossible leur localisation et les recherches.

Il a fallu du temps pour prendre la mesure du cataclysme, puis les autorités de l'Andhra Pradesh ont compris qu'il urgeait de mettre en œuvre un programme global de préparation à ce type d'événement. Elles ont demandé l'aide du gouvernement central pour un Programme de développement de la sécurité en mer (SSDP). Ensuite on a fait appel à la FAO qui a adopté le projet TCP/IND/6712 pour aider la Direction des pêches de l'Andhra Pradesh à mettre en œuvre à Kakinada et dans sa région un programme pilote visant à identifier et à appliquer des mesures propres à réduire les pertes de vies humaines en mer et sur terre pendant les cyclones.

Parmi ces mesures il y avait la mise en place d'un système de communication VHF entre la terre et les bateaux, la fourniture de matériel de survie, de moteurs diesel pour faciliter le sauvetage des personnes qui récoltent les larves de crevettes dans des endroits exposés. Dans les villages de pêcheurs, il s'est agi aussi de préparer les gens à réagir collectivement au danger, notamment en constituant des équipes d'auto-assistance dans trente localités éloignées.

Le système de communication radio comprend deux stations VHF à terre, l'une à Kakinada et l'autre à Balusutippa, dans le district de East Godavari. Elles couvrent pratiquement toute la région touchée par le cyclone de 1996. Des agents de la Direction des pêches (DOF) formés par la FAO ont été

chargés s'assurer la veille 24 heures sur 24. La mission de ces installations comprend les éléments suivants :

- Veiller à la sécurité des pêcheurs en mer ;
- Diffuser régulièrement des bulletins météo ;
- Transmettre les avis de cyclone en temps utile à l'intention des populations de pêcheurs qui sont à terre ou en mer ;
- Coordonner les opérations de recherche et de sauvetage en cas d'accident en mer.

Ces deux stations ont une portée de 50 km. Elles sont équipées pour recevoir les mises en garde du bureau de la Météorologie de Visakhapatnam via le Collector's Office (= préfecture) du district de Godavari sur le canal 15 et le canal 16. Les messages reçus sont diffusés en VHF vers tous les bateaux équipés de radio portable (handset)..

#### Postes VHF

Dans le cadre du projet FAO, un total de 150 émetteurs-récepteurs de 25 W alimentés par des batteries de 12 V a été mis gratuitement à la disposition des propriétaires de bateaux basés au port de Kakinada. Pour chaque bateau on a appris à deux membres d'équipage à faire fonctionner la VHF. Même les bateaux qui n'avaient pas de récepteur recevaient l'information presque aussi vite que ceux qui en étaient équipés, parce que la plupart des pêcheurs ont l'habitude de se concentrer sur les mêmes lieux de pêche.

Pour assurer des communications de vive voix pendant les périodes de cyclones, il a été prévu d'installer dans les villages éloignés situés sur les îles le long de la côte des émetteurs-récepteurs VHF avec des antennes GP de 3dB montées sur des pylônes de 27 m. Ces postes sont alimentés par des accumulateurs de secours de 12 V.

Deux ateliers ont été organisés à l'intention des propriétaires de bateaux, opérateurs et inspecteurs pour leur apprendre à bien utiliser et bien entretenir les postes VHF pour les communications entre bateaux et entre les bateaux et la terre. On a aussi parlé des normes de sécurité pour la construction des bateaux, de la réglementation, de son application et des modifications souhaitables, de l'équipement de sécurité en mer.

Dans le cadre du projet, on a également fait des démonstrations avec un prototype d'engin flottant en polyester renforcé de

fibres de verre (FRP) dont les bateaux à moteur devraient s'équiper. Il coûte moins de 7 000 roupies (160 euros) et il a l'avantage d'être fabriqué localement et de ne pas nécessiter d'entretien. Si le bateau chavire, l'équipage peut s'y accrocher, et sa couleur voyante le rend plus facilement détectable par les bateaux de sauvetage et les avions de reconnaissance.

On peut l'installer sur le toit du poste de pilotage de telle sorte qu'il se libère en cas de chavirage. Cent exemplaires de cet engin ont été fabriqués et distribués aux bateaux à moteur afin que les gens prennent mieux conscience de son utilité.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés sous l'impulsion des pouvoirs publics et des Ong en matière de secours aux victimes et de reconstruction, la réaction des intéressés dans certains secteurs n'a pas toujours été satisfaisante.

Très peu de choses avaient été faites dans le passé pour permettre aux communautés de mieux se prendre en charge, d'être mieux préparées, en particulier de pouvoir recevoir les alertes, de bien comprendre leur contenu et de réagir convenablement. Le cyclone de 1996 a obligé les gens à réfléchir à ce genre de désastre et à la façon d'y faire face. Le programme de sensibilisation et de formation comprenait les éléments suivants :

Formation de 20 agents de vulgarisation en matière de sécurité (SSEO) dans des conditions de tempête. Deux d'entre eux sont allés voir ce qui se fait dans ce domaine au Bangladesh. Ils ont également suivi une

formation sur les mesures communautaires de préparation aux calamités dans un centre spécialisé de l'Institut asiatique de technologie de Bangkok, Thaïlande. Sur les 20 agents, 10 venaient de la Direction des pêches et les autres de diverses Ong locales, étant entendu qu'on chercherait à renforcer la collaboration entre l'administration et l'associatif.

Création et formation dans 30 villages de 30 groupes d'intervention formés de volontaires, appelés Storm Safety Action Groups (SSAG). On espère qu'ils permettront de réduire la vulnérabilité des populations. Chaque groupe est constitué de 25 personnes qu'on a pu mobiliser en leur faisant prendre conscience de l'utilité de leur future mission au niveau du village. Une équipe d'agents de vulgarisation (SSEO) les a ensuite familiarisés à diverses techniques appropriées.

Les groupes d'intervention (SSAG) ont reçu des postes à transistor pour capter les alertes éventuelles, des mégaphones pour diffuser l'information à travers le village, des torches électriques, des trousseaux de premiers soins, des bonnets et des chaussures, des gilets de sauvetage pour ceux qui devront aller récupérer les personnes en train de récolter les larves de crevettes. Ces groupes veilleront à la sécurité de la population dans le cadre d'un Programme communautaire de secours en cas de cyclone (CCCP). Chacun dans les villages devra savoir où aller, qui aider lorsque l'alerte sera déclenchée.

Il est prévu des actions spécifiques pour avertir ceux qui collectent des larves de crevettes et pour aller leur porter secours.

Avec les équipages des bateaux à moteur, ce sont eux qui ont payé le plus lourd tribut au cyclone de 1996.

Préparation d'un document pédagogique vidéo sur la protection communautaire contre les calamités et sur les SSAG.

Les responsables du projet ont estimé qu'il fallait trouver un équilibre entre hommes et femmes au sein des SSEO (équipes de formateurs). On a essayé d'obtenir une participation égale de femmes et d'hommes dans le programme.

#### *Juin 2001*

Avant 1996 on avait une attitude plutôt fataliste vis à vis des cyclones. Les pêcheurs les considéraient comme un risque professionnel, quelque chose qui vient déranger les opérations de capture habituelles pendant quelques jours. Maintenant tout cela a changé et on voit bien que le poste émetteur-récepteur VHF est un objet important.

« Ce qui a été vécu en novembre 1996 ne se reproduira plus, pas dans notre région en tout cas » affirme Siva qui est propriétaire d'une embarcation à Kakinada. « Un handset c'est facile à emporter à bord, ça ne coûte presque rien à entretenir, ça rassure et ça peut protéger. Quand il y a un sur le bateau, c'est comme si on avait signé une assurance-vie ».

#### **Cinq cyclones**

Au cours des trois dernières années, cinq cyclones au moins se sont approchés de la côte dans ce secteur. A chaque fois les bateaux de Kakinada n'ont pas perdu de

temps pour faire route à terre. Srinu, qui possède aussi une embarcation, ajoute : « La VHF ne sert pas seulement pour les alertes. Une fois qu'on a commencé à utiliser cette radio, on comprend vite que ça permet aussi de rester en contact régulier avec la base et de parler d'un bateau à l'autre pour se donner de bons coins de pêche ou pour autre chose ». La Direction des pêches étudie la possibilité de diffuser de façon régulière des données sur d'éventuels lieux de pêche obtenues par satellite. Ce serait évidemment un plus.

Convaincu de l'efficacité du projet FAO, le gouvernement de l'Andhra Pradesh a mis sur pied un autre projet visant à établir de nouvelles stations radio à terre et à fournir aux propriétaires de bateaux des postes VHF à prix subventionné. Au terme de la phase pilote, la Direction des pêches de cet État a fourni 400 postes, et le programme va continuer.

Les patrons de bateaux n'ont pas tardé à découvrir les multiples usages de la VHF à bord, et la Direction des pêches reçoit sans arrêt de nouvelles demandes. Le gouvernement local a également créé un Fonds pour réduire la vulnérabilité (VRF) qui a permis en 2000 l'installation de dix autres stations radio sur les côtes de l'Andhra Pradesh.


Gangadhar, un pêcheur de 70 ans qui est en semi-retraite, avait perdu un fils dans le cyclone de 1996. Il ne peut s'empêcher de penser que s'il y avait eu une radio VHF à bord, ce fils ne serait peut-être pas mort. « C'est douloureux de perdre quelqu'un de si proche. Je n'ai pas laissé mes autres fils

aller en mer de peur qu'ils ne reviennent pas. Et pourtant nous avons faim ! Maintenant avec cette radio je me sens plus confiant, et mes fils sont retournés à la pêche ».

**U**n cyclone comme celui de 1996 ça touche une multitude de gens divers qui ont des modes de subsistance différents. Pour faire face au cataclysme, il faut que les actions soient aussi diversifiées que possible. Le programme a produit un autre effet particulièrement bénéfique et durable, à la fois pour ce qui est de l'organisation des secours face au cyclone et pour d'autres initiatives de développement sur le littoral. Les activités liées à ce programme ont en effet permis de mettre en contact divers acteurs : pouvoirs publics et Ong, pêcheurs et utilisateurs secondaires. Même entre différents services publics des relations horizontales ont pu s'établir grâce à la formation et aux efforts de sensibilisation.

La plupart des agents de formation (SSEO), ceux qui viennent de la Direction des pêches et ceux qui viennent d'Ong, ont dit que le projet les aura aidés à mieux comprendre le rôle et les responsabilités des uns et des autres. Cela les a sensibilisés aux problèmes et aux contraintes que les organisations et les individus rencontrent régulièrement à l'intérieur d'un système. Des interactions très profitables et des relations personnelles se sont établies par la suite. Cette prise de conscience de la nature intégrée du développement, qu'il s'agisse de la lutte contre les calamités, de la sécurité en mer, de la gestion des ressources, de moyens d'existence durables, a permis dans tous ces domaines le lancement d'initiatives conjointes inspirées par une approche globale.

Et le plus important c'est la réaction très positive des communautés de pêcheurs aux divers aspects du programme. Les gens ont fait savoir que tout cela leur a ouvert des portes vers des organismes et des individus considérés jusque-là comme inaccessibles.

En résumé, on peut conclure que l'approche intégrée pour préparer les populations à lutter contre les effets d'un cataclysme climatique est une chose qui marche et qui permet également de favoriser le développement général. Car il ne s'agit pas de traiter seulement les aspects techniques. Quand on intervient dans la pêche artisanale, il faut tenir compte à la fois des aspects sociaux, culturels et économiques, reconnaître la nécessité d'une approche multidisciplinaire et multisectorielle qui fasse une place aux opérateurs primaires à tous les niveaux décisionnels. 

Cet article a été écrit par Venkatesh Salagrama ([sujata@hd2.dot.net.in](mailto:sujata@hd2.dot.net.in)), directeur de Integrated Coastal Management, Kakinada, et D. S. Murty, commissaire à la pêche, gouvernement de l'Andhra Pradesh, Hyderabad



## Sécurité en mer

**SOS****Réunion-débat sur les divers systèmes de secours en mer destinés aux pêcheurs du Kérala, Inde**

Le 18 juin 2002, la Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS) organisait, à l'Institut d'administration publique (IMG) de Trivandrum, Kérala, un atelier consacré aux systèmes de sauvetage en mer pour les pêcheurs.

Procédant à l'ouverture officielle de cette journée, P. C. George, ancien commissaire au développement des pêches du gouvernement central, a souligné combien il est essentiel de faire des choix technologiques adaptés aux besoins et aux possibilités réelles. Il est certes de la responsabilité des pouvoirs publics de protéger la vie et les biens matériels des citoyens, de veiller sur leur sécurité dans leur lieu de travail. Mais à cause de divers problèmes pratiques, notamment en matière de financement et d'organisation, ces missions ne sont pas faciles à remplir. Pour les petits bateaux de pêche à moteur qui sont le plus grand nombre au Kérala, on ne peut guère faire appel à des technologies qui existent sans doute dans d'autres pays. Il faut savoir s'adapter aux besoins locaux et tenir compte des possibilités.

Raveendran Nair, directeur adjoint des pêches chargé de la Marine Enforcement Division (MED), a fait une présentation détaillée des méthodes actuelles de secours en mer du gouvernement du Kérala et des diverses interventions. Au cours des cinq dernières années, depuis 1997, 418 incidents ont été enregistrés. Sur ce nombre il y a eu 72 pêcheurs décédés et 22 autres portés disparus. Les opérations de sauvetage de la MED, en collaboration avec d'autres organismes et les pêcheurs eux-mêmes, ont permis de sortir d'affaire 1 150 pêcheurs. Raveendran Nair fait remarquer que, dans de nombreux cas, les incidents n'ont pas une issue fatale et que les opérations de sauvetage réalisées par les communautés locales ne sont pas portées à la connaissance de la MED.

C'est le District Collector (= préfet) qui coordonne les secours, et neuf services publics sont concernés : Trésor public, Pêche, Ports, Police, Marine, Gardes-côtes, Pompiers, Santé publique. Les opérations

de secours partent de cinq stations : Vizhinjam, Neendakara, Vypeen, Beypore, Kannur. Les cinq bateaux hors-bord qui étaient utilisés auparavant ont finalement été vendus car ils ne faisaient pas l'affaire. La MED les a remplacés par onze bateaux à moteur de 13 m qui sont basés en divers points de la côte.

L'initiative majeure de la MED a été le développement d'un Réseau d'information pour la pêche (FIN) basé sur l'utilisation de radios VHF. Le gouvernement local a établi des stations-radio le long de la côte (Vizhinjam...) et des stations-relais sur les hauteurs (Ponmudi...). La zone couverte va actuellement de Vypeen, au nord, à Vizhinjam, au sud. A titre expérimental, 200 petites radios portatives (handsets) ont été distribuées à des pêcheurs sélectionnés. Les informations reçues en retour font apparaître que le système porte à 40 ou 50 km en mer et qu'il s'avère très utile. Les pêcheurs peuvent aussi se servir du walkie-talkie pour faire passer des messages importants à terre, pour se renseigner sur les cours du poisson, etc. Le gouvernement a d'ores et déjà approuvé une dépense de 4,3 millions de roupies pour étendre le Réseau d'information pour la pêche vers le nord du Kérala, ce qui nécessitera la construction de deux nouvelles stations-relais sur les hauteurs, à Ezhimalai et à Palakkad.

**L'équipement**

Krishna Warriar, directeur adjoint du Centre de recherche et de développement en électronique (ER&DC) du Département de l'électronique de l'Etat indien, a parlé des diverses options techniques dont peuvent disposer les bateaux de pêche pour envoyer des messages de détresse et des installations à terre qui permettent de capter ces messages et de localiser les bateaux en mer. Il a donné des détails sur une balise radio économique qui a été mise au point par ER&DC, il y a quelques années. Mais le projet n'a pu être mené jusqu'au bout parce qu'il aurait fallu aussi développer un goniomètre économique pour permettre au bateau de sauvetage d'établir les coordonnées du bateau en détresse. Des changements de politique gouvernementale sont intervenus,

ce qui a entraîné la fermeture du Département de l'électronique rurale au sein de l'ER&DC et l'arrêt prématuré du projet. Krishna Warriar note que les choix technologiques se sont depuis élargis du fait de la libération des importations. On peut donc maintenant réexaminer les options possibles. Warriar estime qu'un équipement multifonctionnel serait plus utile et mieux accepté par les pêcheurs qu'une simple balise radio. Il a suggéré de combiner la balise radio et un moyen de communication vocale ou un GPS (système mondial de positionnement).

Des pêcheurs locaux qui se servent de radios VHF et de téléphones mobiles ont témoigné de leur expérience lors de cette journée. Ceux qui travaillent au filet estiment que la portée du système suffit à leurs besoins. Ce n'est pas le cas des ligneurs dans des endroits comme Vizhinjam, Poonthura et Marianad. Pour eux la portée actuelle est nettement insuffisante. Ceci dit, la plupart des participants ont estimé que le système de communications par VHF convient pour la grande majorité des lieux de pêche du Kérala et qu'il suffit de l'améliorer. On a souligné par ailleurs le problème du mauvais fonctionnement d'une bonne partie du matériel fourni par le gouvernement. Comme ces radios portables, louées pour une somme symbolique aux pêcheurs, restent la propriété du gouvernement, c'est à lui de prendre en charge les réparations éventuelles.

Malheureusement, comme aucun système n'a été prévu pour assurer rapidement les réparations ou l'entretien de cet équipement, il est souvent hors d'usage. Il

serait souhaitable que les pouvoirs publics changent de politique et fassent en sorte que les radios deviennent la propriété des pêcheurs. Ainsi seuls ceux d'entre eux qui en ont vraiment besoin en feraient l'acquisition, et le matériel serait mieux entretenu. Les sociétés qui vendent ces radios devront s'organiser pour maintenir un réseau convenable pour le service après vente. Il serait bon que les pêcheurs qui souhaitent acquérir ces appareils reçoivent une aide publique appropriée.

#### Qualité marine

On a fait remarquer que l'usage intempestif du talkie-walkie pouvait brouiller les fréquences. Il faut de la discipline et de la retenue. On note aussi que le matériel actuellement en usage n'est pas étanche. Sur des bateaux il vaut mieux évidemment utiliser des radios étanches.

Les participants se sont montrés assez critiques vis à vis des systèmes de secours en mer et ont relaté un certain nombre d'expériences malencontreuses : retard dans les interventions parce que le bateau manquait de carburant ou était mal entretenu, manque de diligence ou de compétence de la part du personnel. On a fait remarquer que si la communauté avait davantage son mot à dire, les secours en mer fonctionneraient peut-être mieux.

Cleetus est troisième officier dans la marine marchande. Il a exprimé de sérieuses réserves quant aux systèmes actuellement en place pour porter secours aux marins-pêcheurs. A son avis, ces moyens devraient être rattachés aux systèmes prévus pour les plus gros bateaux. Des

## Etat des lieux

Chaque année la mousson du sud-ouest est une période difficile pour le secteur de la pêche au Kérala. L'interdiction du chalutage et l'érosion du littoral sont deux problèmes récurrents.

Et il y a surtout les difficultés des opérations de secours en mer et les pertes de vies humaines. Il ne se passe pas une année sans que des marins et des bateaux soient portés disparus.

Et l'on pousse de hauts cris pour dénoncer l'incompétence de la machine administrative. Nous ne pensons pas que les choses se résument à une incurie de la part des pouvoirs publics. Il s'agit plutôt de l'inadaptation des techniques, des systèmes, des procédures. Retenons les problèmes suivants :

1. Lorsqu'un incident se produit en mer, il n'existe pas de moyen technique pour transmettre immédiatement l'information à terre. Etant donné les incertitudes qui caractérisent les opérations de pêche, il se passe un bon moment avant que les familles concernées considèrent que l'un des leurs est vraiment disparu. Et il est peut-être déjà trop tard quand l'alerte est enfin déclenchée.
2. Il est bien difficile de localiser le bateau et les hommes. Comment trouver une aiguille dans une meule de foin ? Sans informations

précises, il faut beaucoup de chances pour repérer l'endroit dans le vaste océan, surtout par forte pluie et dans les grosses vagues.

3. Les moyens de secours sont faibles. Les speedboats, des bateaux équipés d'un moteur hors-bord, ne sont pas faits pour tenir des mers fortes, et leur entretien coûte cher. Lorsque l'administration décide de faire réparer quelque chose, les procédures bureaucratiques n'arrangent rien. Et les fonctionnaires qui composent l'équipage de ces bateaux ne sont peut-être pas faits pour participer à des opérations à risques en mer.

Il faut donc une approche complètement différente, avec des techniques, des systèmes et des procédures vraiment adaptées. On examinera donc attentivement les points suivants :

1. Quels types d'embarcations sont particulièrement vulnérables ? Quels centres, quels secteurs, quelles régions sont particulièrement vulnérables ?
2. Sur les petites embarcations utilisées par la pêche artisanale, de quels moyens techniques peut-on disposer pour communiquer et lancer une alerte ? Les bateaux à moteur disposent-ils de l'équipement indispensable ?

centres de coordination fonctionnent à Mumbai et à Visakhapatnam, mais plus au sud il n'en existe pas. Il faudrait intervenir auprès du gouvernement central pour qu'il y en ait un aussi à Kochi et à Tuticorin. Si les bateaux de pêche entraient dans ce système, l'information circulerait très vite et les interventions seraient également plus rapides. Les bateaux qui sont en mer peuvent alors être facilement identifiés et on demandera à ceux qui sont dans le voisinage de se porter au secours des embarcations en difficulté. Cleetus estime que les bateaux qui servent pour les secours en mer devraient être plus grands (environ 25 m), mieux conçus et mieux équipés. Les petits bateaux à moteur utilisés actuellement sont incapables de remplir leur mission si la mer est vraiment mauvaise.

Toutes ces questions ont donné lieu à un vaste débat de la part des participants, parmi lesquels des représentants du gouvernement. Les recommandations suivantes ont été acceptées :

- Les pouvoirs publics devraient encourager les pêcheurs à acquérir individuellement des radios VHF

portables en prévoyant pour cela des subventions.

- Il faudra choisir du matériel marine bien adapté, ou en tout cas rendre étanche le matériel déjà en service.
- Pour les bateaux qui vont au delà de la portée de 40 km, les ligneurs notamment, il faudra bien étudier les diverses options techniques envisageables et développer là aussi des solutions appropriées.
- Les autorités du Kérala devront consulter divers organismes qui dépendent du gouvernement central, y compris l'ISRO (Organisation de la recherche spatiale indienne) pour voir dans quelle mesure les embarcations de la petite pêche pourraient passer sous la protection des centres de coordination pour le sauvetage en mer.
- Il faut complètement revoir le système actuel qui repose sur des bateaux de sauvetage gérés par la Direction des pêches. Avant d'instaurer un nouveau système, on

3. Quels investissements faudrait-il réaliser pour disposer de technologies appropriées ? A combien s'élèveraient les investissements collectifs, à combien s'élèveraient les frais pour l'équipement d'un bateau ? L'Etat et les pêcheurs pourraient-ils faire face à ces dépenses ?
4. La Direction des pêches procède actuellement à des essais de communications radio à Vizhinjam. Quelles sont les constatations à ce jour ? Compte tenu du fait que les bateaux à moteur vont maintenant assez loin au large, la portée de ces installations est-elle suffisante ? Les techniques envisagées et les dépenses prévisibles permettraient-elles à tous les bateaux artisans du Kérala de s'équiper ?
5. Il y a dix ans, la SIFFS et l'ER&DC avaient testé une balise radio et un système de localisation économiques. Faute de financement suffisant, le projet a dû être abandonné. Est-il toujours valable, ou bien est-il dépassé du fait qu'il est maintenant plus facile de se procurer du matériel importé ?
6. Qu'en est-il des moyens de surveillance et de localisation par satellite ? Est-ce qu'on peut s'offrir cette technologie ?
7. Quelles sont les limites du système de secours en mer de l'Etat ? Les bateaux utilisés sont-ils

bien adaptés ? Les équipages sont-ils capables de remplir leur mission ? Quels sont les problèmes en matière d'information, de coordination et de prise de décisions ? Est-ce que cela vaut la peine de dépenser ce qui est fait actuellement pour le système en place ?

8. Quels types de bateaux sont les mieux adaptés pour des opérations de secours ? Peut-on confier les secours en mer aux pêcheurs eux-mêmes ? Dans l'affirmative, quel système serait envisageable ?

Il faut dire également que les pêcheurs pourraient éviter des incidents s'ils prenaient un certain nombre de précautions. Sur les bateaux à moteur on n'a plus envie de s'encombrer d'une voile qui pourrait cependant servir en cas de panne.

Car le problème vient souvent d'une panne de moteur. On pourrait éviter cela si le matériel était convenablement entretenu. La prévention est un chapitre important sur lequel la SIFFS travaille.

Elle proposera d'ailleurs bientôt un programme de formation dans ce domaine aux pêcheurs.

*Cette note de synthèse a été préparée spécialement pour l'atelier du 18 juin 2002 par V. Vivekanandan, secrétaire général de la SIFFS*

devra déterminer le type de bateau qui semble le plus adapté, revoir les capacités des équipages et les circuits de tutelle. Par la suite il faudra également voir dans quelle mesure les communautés locales peuvent participer au système et y exercer un certain droit de regard.

- Les participants ont suggéré que la SIFFS mette en place un groupe de travail restreint pour étudier toutes les questions soulevées au cours de l'atelier et clarifier davantage les options disponibles sur le plan des techniques et des structures.
- Les pouvoirs publics et les associations comme la SIFFS doivent s'appliquer à éveiller davantage l'attention des pêcheurs sur les conséquences fâcheuses des incidents en mer et sur les moyens de les prévenir.

Cet article est basé sur un compte-rendu succinct de V. Vivekanandan ([vivek@siffs.org](mailto:vivek@siffs.org)), secrétaire général de la SIFFS (Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud)

Accord de pêche

## Cheval de Troie

**Les nouveaux arrangements entre l'Union européenne et le Chili montrent la tournure que pourraient prendre les futurs accords de pêche**

L'Union européenne et le Chili ont conclu récemment un accord, non encore ratifié, qui porte sur le commerce, le dialogue politique et la coopération. Il permet d'entrevoir la forme que pourraient prendre les futurs accords de pêche entre l'UE et ses partenaires du Sud. Et il y a de quoi s'inquiéter : les ressources halieutiques vont sans doute servir de plus en plus comme monnaie d'échange pour obtenir des concessions commerciales, notamment en matière d'accès aux marchés.

Le 17 mai 2002, à la suite du Sommet de Madrid qui réunissait les chefs d'Etat européens et latino-américains (c'était le deuxième sommet UE-Amérique latine), on a annoncé la signature, entre l'UE et le Chili, d'un « Accord d'association » qui servira de cadre pour les échanges commerciaux, les investissements, la coopération et le dialogue politique. La pêche ne constitue qu'un élément parmi les secteurs concernés.

En avril, lorsqu'on est parvenu à cet accord au niveau politique, Pascal Lamy, commissaire européen au commerce, s'est réjoui de ce que les négociations aient « débouché sur les résultats les plus ambitieux et les plus innovants jamais atteints par l'UE dans un accord bilatéral. Il s'agit d'un accord de quatrième génération et plus ». Pour ce qui concerne la pêche, il s'agit là d'une évolution nouvelle et majeure. C'est la première fois qu'on associe dans un arrangement global des droits d'accès à des ressources halieutiques pour l'UE, d'une part, et des concessions douanières pour les exportations du pays tiers, d'autre part.

Jusqu'à présent, les accords de pêche officiels entre l'UE et les pays en développement ne sortaient pas du cadre de la pêche proprement dite. On échangeait « des sous contre des droits d'accès ». C'était des « accords de première génération ». Le seul accord de « seconde génération (transfert de bateaux vers des sociétés conjointes dans le pays tiers) a été

conclu entre l'UE et l'Argentine en 1992. Cela a entraîné des conséquences désastreuses pour les stocks de merlu. Avant même que l'accord n'arrive à son terme en 1999, les Argentins ont dû prendre des mesures drastiques pour éviter l'effondrement total de la ressource. L'accord n'a pas été renouvelé et il n'y a pas eu depuis d'accord de seconde génération.

Les premières indications concrètes sur l'évolution des accords de pêche sont apparues lors des négociations avec l'Afrique du Sud, lesquelles visaient à la conclusion d'un accord sur « le commerce, le développement et la coopération ». L'UE insistait pour qu'y soit inclus un accord de pêche : l'Afrique du Sud obtiendrait des concessions tarifaires pour les produits de la mer qu'elle exporterait vers l'Europe en échange de droits d'accès jugés satisfaisants par les Européens. Jusqu'à présent l'Afrique du Sud a refusé de céder aux pressions européennes. Il est bon de rappeler que ce genre de conditionnalités est contraire aux dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (voir Articles 11.2.7 et 11.2.8). L'évolution a également été perceptible en juin de cette année lorsque les ministres des affaires étrangères de l'UE ont à l'unanimité mandaté la Commission européenne pour négocier des Accords de partenariat économique avec 70 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique).

### Changement fondamental

Le commissaire Lamy a dit que ces accords « marqueront un changement très important de la politique commerciale communautaire afin d'établir des relations économiques plus profondes avec les pays en développement ». Ces accords de partenariat économique comprendront tout un ensemble de mesures commerciales et d'aide. Et l'on essaiera certainement de troquer, pour les flottilles de pêche lointaine européennes, des droits d'accès à des ressources halieutiques contre l'octroi de concessions tarifaires.

Il semble que cet accord UE-Chili va devenir un modèle pour les futurs arrangements en

## Demandes des pêcheurs chiliens

Au niveau politique, l'accord prévoit que la responsabilité de la préservation de la ressource, de la gestion durable et équitable des pêcheries sera partagée avec l'UE. Les pêcheurs artisans demandent donc aux parlements, aux institutions et à la société civile de l'Europe de veiller sur les aspects suivants :

- Le principe de précaution doit s'appliquer au protocole relatif à la pêche dans l'accord UE-Chili afin d'éviter que des dégâts irréversibles soient infligés aux ressources halieutiques du Chili, au secteur artisanal et à la sécurité alimentaire des populations locales.
- Conformément à ce qui est préconisé dans la Communication de la Commission européenne sur la pêche et la lutte

contre la pauvreté, il faudra diffuser convenablement l'information sur cet accord, notamment sur le protocole relatif à la pêche, pour faire en sorte que les organisations professionnelles puissent analyser son contenu et ses effets possibles sur le plan social, économique, environnemental et culturel.

- La ratification de cet accord devra être accompagnée de mesures propres à garantir une gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes marins, à défendre les droits des communautés côtières et de la pêche artisanale et à maintenir la contribution présente de la pêche à la sécurité alimentaire de la population.

matière de droits d'accès à la ressource dans des pays tiers. Ce qui touche à la pêche chilienne est traité dans deux éléments principaux. Il y a tout d'abord, en appendice, un protocole relatif aux entreprises de pêche. Les investisseurs européens pourront acquérir jusqu'à 100 pour cent du capital d'armements chiliens, et vice versa. Ensuite, dans la partie de l'accord qui porte sur le commerce, les dispositions relatives aux produits originaires et au démantèlement des droits douaniers sont précisées. On mentionne également, dans d'autres parties de l'accord, des arrangements bilatéraux et multilatéraux sur la pêche en haute mer, le développement de la coopération régionale en matière de pêche et les droits et obligations des deux parties par rapport à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer de 1982.

Le protocole relatif aux entreprises de pêche comporte cinq éléments principaux :

- **Propriété et contrôle.** Les entreprises européennes sont autorisées à détenir la majorité du capital de nouvelles sociétés chiliennes ou de sociétés déjà existantes, à en contrôler la gestion. Les sociétés chiliennes jouiront de droits identiques dans les pays membres de l'UE.
- **Enregistrement et opérations des bateaux de pêche.** Les entreprises européennes qui possèdent des sociétés chiliennes pourront enregistrer et exploiter des navires de pêche au Chili dans les mêmes conditions que les sociétés chiliennes. Des droits identiques

s'appliquent aux sociétés chiliennes qui posséderaient des sociétés enregistrées dans des pays membres de l'UE.

- **Licences de pêche.** Les entreprises européennes sont autorisées à obtenir des licences de pêche et les quotas individuels qui vont avec. Par réciprocité, les sociétés chiliennes bénéficient des mêmes droits.
- **Réciprocité.** Des dispositions sont prévues pour garantir que la réciprocité des droits sera respectée.

Lorsque l'accord a été annoncé, le président du Chili, Ricardo Lagos, aurait déclaré : « Aujourd'hui les rêves de 15 millions de Chiliens nous accompagnent, et aussi les espoirs de toute l'Amérique latine, qui est la zone d'expansion naturelle de cet accord ». Un mois plus tard, une délégation chilienne, représentant la pêche artisanale et des mouvements associatifs, était en Europe et dénonçait l'accord : « C'est le cheval de Troie de la pêche industrielle espagnole ». On craint que la pêche chilienne ne soit bradée en échange de concessions pour la production vinicole, et pour obtenir un accès en franchise douanière au marché européen. On craint en particulier que tout cela ne mette en danger le développement durable et la sécurité alimentaire des populations chiliennes.

### Démantèlement des tarifs douaniers

Une Annexe séparée donne un calendrier détaillé pour le démantèlement des taxes douanières applicables aux exportations de produits de la mer chiliens. Pour la plupart

de ces produits, à l'exception notable du merlu et de certains produits dérivés du saumon et du thon, le taux sera progressivement réduit à zéro en l'espace de quatre ans. La période transitoire sera au maximum de dix ans pour 95 pour cent des produits de la pêche chiliens exportés vers l'UE.

L'accord repose sur trois grands principes : respect des règles démocratiques et des droits fondamentaux de la personne humaine, promotion d'un développement économique et social durables, bonne gouvernance. Malgré cela, au cours du processus de négociation, les représentants des communautés littorales, des populations autochtones et de la pêche artisanale ont été complètement exclus du débat. Par ailleurs, à propos du protocole Pêche qui fait partie de l'accord, il n'existe à ce jour aucune étude d'impact écologique, social ou économique. Or tout cela peut provoquer une crise de la ressource et la disparition des types de pêche qui font vivre ces populations.

Les arrangements commerciaux avec l'UE ont un lien direct avec la volonté du gouvernement chilien de privatiser l'accès aux ressources halieutiques via le système des quotas individuels transférables (QIT). Le 11 juin, le gouvernement chilien a soumis au parlement un projet de loi intitulé *Limite Máximo de Capturas por Armador* (limites maximales de captures pour les armateurs).

Le parlement doit procéder à un vote sur ce texte avant le 31 décembre. Avec la mise en route de l'accord UE-Chili à partir du 1 janvier 2003, le système des QIT permettra

l'instauration d'un marché des licences et des quotas entre les grands armateurs industriels chiliens et les futurs investisseurs européens.

#### **Le protocole Pêche**

Comme on l'a déjà dit plus haut, ce protocole accorde aux opérateurs européens le droit de se porter acquéreurs d'un bateau de pêche, de l'immatriculer et de l'exploiter aux mêmes conditions que les Chiliens, le droit de recevoir par transfert des autorisations et des bateaux de pêche, le droit de demander et d'obtenir l'autorisation d'exercer une activité de pêche industrielle, avec les licences et les quotas correspondants. Si le président chilien ratifie ces textes en octobre, l'Accord UE-Chili permettra aux armements européens (essentiellement espagnols) d'investir dans des quotas chiliens, avec le droit d'acheter ou de vendre, de louer ou d'hypothéquer, de spéculer suivant le marché, tout comme des opérateurs chiliens.

Le système des QIT s'appliquera, au début, à des pêcheries classées comme « pleinement exploitées ». Ces stocks sont composés d'espèces ciblées à la fois par le secteur artisanal (pour la consommation locale) et par le secteur industriel (pour la fabrication de farines). Dans les prises accessoires des navires industriels, on trouve une trentaine d'espèces intéressantes pour la pêche artisanale.

L'importance des premiers quotas dépendra des historiques de captures, et la part du lion reviendra forcément au secteur industriel. Ils seront attribués pour une période de quinze ans renouvelable. S'il se produit une

entrée massive de navires européens dans la pêche chilienne, on assistera à une marginalisation encore plus grande de la pêche artisanale. Et l'important sera toujours et encore la production minotière et non pas l'alimentation humaine.

Les entreprises de pêche européennes bénéficieront aussi d'un accès libre (et gratuit) aux ressources halieutiques chiliennes « sous-exploitées », dont près d'une centaine de poissons blancs de bonne qualité et de bonne valeur marchande qui constituent le fond de commerce de la pêche artisanale et d'ateliers de transformation du pays.

Le démantèlement des barrières tarifaires pour le saumon d'élevage entraînera une augmentation significative de l'activité piscicole chilienne, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur l'environnement côtier : pollution par pesticides, saumons qui s'échappent et altèrent la faune locale. Les établissements aquacoles étendent leur emprise sur le littoral et remettent en cause les droits d'accès des communautés côtières. L'Union européenne s'est engagée à promouvoir une gestion responsable de la pêche au niveau mondial et à veiller à ce que, dans ses relations avec les pays du Sud, les besoins des communautés côtières et de la population locale en général soient pris en considération et protégés. Dans l'Accord UE-Chili qui est en train, il faut absolument que ces principes soient mis en pratique, de même que pour les dispositions relatives aux droits d'accès à la ressource qui feront éventuellement partie des accords économiques et politiques futurs entre l'UE et 76 pays ACP.

A en juger par la façon dont les choses se sont passées jusqu'à présent pour l'Accord UE-Chili, il est probable que les négociations à venir sur les droits de pêche auront aussi droit à la mention « secret commercial ». Le danger c'est que les considérations mercantiles et les objectifs à court terme des investissements pèseront bien plus lourd que des politiques de développement social et économique durables. Cela pourrait sonner le glas de la pêche artisanale en bien des endroits de la planète. 3

## Le processus de privatisation

En 2001, le gouvernement chilien a adopté une 'Loi transitoire sur la pêche » qui a instauré les quotas individuels non transférables. Elle a déjà permis au secteur industriel d'en obtenir la part du lion.

Ainsi, pour le chincharid (*Trachurus murphyi*) qui constitue l'une des plus importantes pêcheries du Chili, les navires industriels possèdent 98 pour cent du quota total annuel. Les quotas individuels sont attribués sur la base des historiques de captures des cinq dernières années. En plus des espèces commerciales ciblées, les navires industriels ont le droit d'inclure toute une série d'autres espèces, y compris ce qui est pris pour des raisons scientifiques. Les captures de la pêche artisanale, qui a des façons informelles de fonctionner, n'ont pas été complètement enregistrées. Cela fait qu'elle n'a pu obtenir que 2 pour cent du quota total de cette pêcherie. Et c'est bien insuffisant pour pouvoir maintenir l'activité telle qu'elle était. La production de chincharid par le secteur artisanal contribue grandement à satisfaire les besoins alimentaires de la population locale. Le secteur industriel destine sa production à l'industrie minotière : les farines de poisson entrent dans la composition d'aliments pour le bétail. A noter aussi que dans les captures des navires industriels, il y a des espèces (dites prises accessoires) qui sont très importantes pour le secteur artisanal.

Chili

Cet article a été écrit par Brian O'Riordan ([briano@skypro.be](mailto:briano@skypro.be)), du Bureau de l'ICSF à Bruxelles, Belgique



Coopératives de pêche

## Des locomotives de l'économie

**Le pionnier du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche conclut maintenant son récit**

**S**ur Hokkaido, il y a actuellement 129 coopératives de pêche qui ont toutes été créées par les pêcheurs. Au niveau préfectoral, elles ont constitué trois fédérations : Dogyoren, Shingyoren, Shidoren. Ces fédérations préfectorales sont membres fondateurs de Zengyoren, qui est la Fédération nationale des coopératives de pêche. Sur Hokkaido, une coopérative de pêche moyenne réunit en général quelque 200 adhérents.

Mais la plus grande a plus de 1 000 adhérents et la plus petite seulement 42. En 1992, toujours sur Hokkaido, les coopératives de pêche comptaient en tout 29 500 adhérents, dont 27 731 de plein droit et 1 769 membres associés. Les membres de plein droit sont ceux qui pratiquent la pêche pendant au moins 120 jours de l'année, et ils ont droit de vote.

Ceux qui pêchent moins de 120 jours, certains petits transformateurs et d'autres personnes qui pratiquent diverses activités liées à la pêche sont des membres associés. Ils peuvent bénéficier des services des coopératives mais ne participent pas aux votes. Plus de 80 pour cent des membres associés font appel à la main-d'œuvre familiale et utilisent des bateaux de moins de 10 tonneaux de jauge brute. Pour eux, il n'y a qu'un adhérent par famille.

Les coopératives de pêche ont un fonctionnement démocratique qui s'inspire des principes de l'Alliance coopérative internationale. L'Assemblée générale réunit tous les membres, chacun disposant d'une voix.

Elle a lieu une fois par an pour fixer le plan d'action de l'année et le budget, débattre du rapport moral. Tous les trois ans, l'Assemblée générale élit un Conseil d'administration et désigne des vérificateurs aux comptes. Il faut un vote

majoritaire pour faire passer le budget et les divers projets. L'Assemblée générale peut également procéder à des modifications du règlement intérieur, mais une majorité des deux-tiers est nécessaire.

Le Conseil d'administration est responsable de l'administration de la coopérative. Il veille à la bonne exécution des décisions prises par l'Assemblée générale et au respect de ses directives. Comme les administrateurs sont avant tout des pêcheurs qui ont leurs occupations propres, il est exclu que dans leur charge électorale ils servent à plein temps tout au long de l'année. Le Conseil d'administration fait donc appel à du personnel salarié pour s'occuper de l'administration ordinaire. Il se réunit une ou deux fois par mois pour discuter de points importants, pour examiner les demandes de prêts présentées par les adhérents, pour fixer les cours de certaines espèces : saumon, pétoncle, kelp (algue)...

Les administrateurs choisissent parmi eux un Président qui représente au premier chef la coopérative. La plupart des pêcheurs n'ont pas vraiment la pratique des affaires, ils ont du mal à prévoir les difficultés. Pour traiter les problèmes qui peuvent survenir, ils désignent parmi les membres du personnel les plus qualifiés celui qui sera le Directeur général.

### Affaires financières

Deux ou trois membres de la coopérative sont élus à la Commission de vérification des comptes qui s'occupe des finances. Comme les adhérents ne sont pas nécessairement des experts en la matière, Shidoren, qui est la fédération chargée de la formation, dispose d'une équipe d'environ 25 experts en matière fiscale et financière pour assister et conseiller les coopératives. Les coopératives de pêche participent de diverses manières à l'activité et à la vie des localités de pêcheurs :

on dit qu'elles sont polyvalentes. Elles constituent les centres économiques des communautés et sont présentes tout au long de la filière, de la production jusqu'à la consommation.

La Direction des affaires générales s'occupe de la comptabilité, du contrôle des dépenses, du personnel, de l'ordre du jour du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale. La Direction de la commercialisation est chargée de vendre la production des pêcheurs, de collecter les sommes dues auprès des acheteurs et de reverser aux pêcheurs ce qui leur revient. La Direction du crédit s'occupe de l'épargne et des prêts. La Direction des assurances s'occupe des assurances incendie et des assurances vie, qui sont prises en charge par la Fédération nationale des coopératives de pêche. La Direction de la guidance s'occupe des droits de pêche, de la formation au sein des coopératives, des activités des groupes de jeunes et de femmes.

Le partenariat pour la commercialisation constitue de toute évidence un élément important de l'attrait des coopératives. La plupart des coopératives d'Hokkaido gèrent elles-mêmes leurs marchés de poisson frais. Si la coopérative est petite, elle peut décider de confier sa production au marché d'une coopérative voisine au lieu d'ouvrir son propre établissement. Elle versera alors à celle-ci une commission de 3 pour cent. Ces frais s'ajoutent aux 5 pour cent que tout pêcheur doit payer à la coopérative dont il est adhérent.

Dans le cadre des partenariats pour la commercialisation, les coopératives désignent certains grossistes comme leurs acheteurs. Afin de sécuriser les rentrées des sommes dues, elles demandent à tous leurs acheteurs d'effectuer un dépôt de garantie. On leur accorde alors des facilités de crédit qui représentent plusieurs fois le montant déposé. Les contrats passés entre les coopératives et les acheteurs fixent certaines limites afin que ces derniers ne se laissent pas aller à faire l'acquisition de quantités déraisonnables de marchandise. Les pêcheurs apportent leur production à la criée tous les jours. Elle est pesée par le personnel de la coopérative et mise en glace. Les acheteurs arrivent et, à partir des informations dont ils disposent sur la demande, ils vérifient si les produits

souhaités sont disponibles et si cela vaut le coup d'acheter. Les cours sont déterminés par les enchères. Ainsi les pêcheurs obtiennent le meilleur prix pour leur poisson.

Occasionnellement, des acheteurs enlèvent de grandes quantités de poissons (saumon, saury, pétoncle...) à des prix convenus à l'avance entre eux et la coopérative. Dans ce cas, la marchandise ne transite pas par le marché : elle passe directement du bateau dans le véhicule de l'acheteur.

Plusieurs coopératives chargent Dogyoren de collecter les paiements auprès des acheteurs contre une commission de 1 pour cent. Les acheteurs règlent la facture à Dogyoren qui les dépose sur les comptes des coopératives tenus par Shingyoren.

Les sommes payées aux coopératives par les acheteurs arrivent à la Fédération du crédit qui les dépose automatiquement sur les comptes d'épargne des pêcheurs. Conformément aux accords conclus entre ces pêcheurs et la section Crédit de leur coopérative, diverses portions de ces rentrées sont affectées au remboursement des prêts, au règlement de factures mensuelles, aux dépenses courantes.

Une fois cette opération effectuée, le solde est inscrit au compte d'épargne dont le montant est bloqué pour une durée fixe, ce qui permet à la coopérative d'augmenter son capital d'exploitation.

Ce système permet aussi à la coopérative de déterminer au mieux, au vu de leurs revenus, le montant du crédit qu'elle peut accorder à tel ou tel pêcheur. La coopérative ne refusera pas un crédit à une personne qui, bien qu'adhérente, n'est pas passée par la coopérative pour vendre sa production. Mais les pêcheurs se rendent compte qu'ils ont intérêt à travailler avec la coopérative, qui sera toujours là pour leur faire crédit ou accorder un prêt. C'est ainsi que la partie commercialisation et la partie crédit des coopératives sont intimement liées.

#### **Indépendance financière**

Les coopératives de pêche d'Hokkaido auraient du mal à rester individuellement complètement indépendantes tout en accordant des prêts à tous leurs adhérents. Elles ont donc concentré leur épargne dans

Shingyoren, qui est la Fédération du crédit. Avec les fonds accumulés, Shingyoren peut prêter main forte aux coopératives les moins solides et assurer ainsi la stabilité financière de l'ensemble des coopératives de pêche d'Hokkaido.

Il faut bien se rendre compte que les pêcheurs peuvent avoir du mal à constituer le capital indispensable pour leur coopérative car les revenus des petits pêcheurs sont plutôt modestes. On demande aux plus pauvres d'acquérir seulement une part sociale. Ceux qui exploitent des unités plus importantes devront acquérir davantage de parts, et cela à mesure qu'ils se développent, suivant les circonstances. A noter cependant que chaque sociétaire ne dispose que d'une voix à l'Assemblée générale.

Nous savons à Hokkaido combien il est difficile d'augmenter le capital des coopératives. C'est pourquoi Shidoren conseille tout le temps aux coopératives de mettre leur argent dans le capital pour renforcer leur assise financière. Certaines coopératives ont adopté un système progressiste : tous les mois le compte du pêcheur est débité d'une somme fixe basée sur l'estimation de ses revenus, de son train de vie, de ses dépenses courantes. C'est un peu comme le versement d'un salaire.

La Loi sur la pêche et la Loi sur les coopératives de pêche sont les deux textes fondamentaux qui régissent ce secteur d'activité. La Loi sur la pêche constitue le cadre juridique des opérations de pêche : accès aux lieux de pêche, pour qui, avec quels engins, quelles sont les espèces autorisées...

#### Les systèmes de gestion

Les activités de capture sont fondées sur le principe que la ressource est *res nullius*, c'est-à-dire qu'elle n'est la propriété de personne en particulier : le poisson devient la propriété de celui qui le capture. La réglementation a pour but d'assurer une exploitation raisonnable des fonds de pêche et d'empêcher les gros conflits entre divers utilisateurs, pêcheurs et coopératives. Deux systèmes de gestion ont été instaurés, l'un concernant les droits de pêche, l'autre les licences de pêche. Pour la pêche côtière on parle de droits de pêche, pour la pêche au large et en haute mer il y a des licences.

Le premier système définit trois types de zone, chacune avec des droits différents : zone commune, zone démarquée, zone de pêche au filet calé.

Dans le premier cas, il s'agit de toute la zone contrôlée par une coopérative. Celle-ci y détient en exclusivité les droits de pêche et tous les adhérents sont autorisés à pêcher dans cette zone.

Dans le second cas, il s'agit de petits secteurs démarqués à l'intérieur des zones communes. Les pêcheurs ont le droit d'y pratiquer la culture de l'huître, du pétoncle, de l'algue *nori*.

Dans le troisième type de zone, les pêcheurs reçoivent des permis pour travailler avec de grands filets calés. Ici il y a des fonds de plus de 27 m. Au-delà de ces zones, plus au large, il y a aussi d'autres zones communes qui sont contrôlées par plusieurs coopératives.

Au-delà de ces zones communes où s'appliquent les droits de pêche des coopératives, il y a la haute mer où la pêche est régie par un système de licences. Les grands bateaux qui opèrent dans ces eaux obtiennent de l'autorité préfectorale des licences pour cibler la bonite, le saury du Pacifique, l'encornet. C'est la Commission d'ajustement préfectorale qui donne son approbation.

Les zones les plus éloignées sont le domaine de la grande pêche pélagique, et dans ce cas c'est le ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du gouvernement central qui accorde les licences. La législation japonaise de la pêche est complexe, minutieuse et systématique. Sa caractéristique première est d'instaurer un système d'accès limité, sans doute le plus complet qui soit à travers le monde.

Exemple de l'appui direct que le gouvernement apporte aux coopératives : la vérification régulière de leurs comptes par l'administration. Cette inspection vise à détecter d'éventuelles activités illégales, divers problèmes d'administration et de comptabilité, à poser un diagnostic sur la solidité de la gestion, à fournir conseils et avis.

Ces procédures sont prévues par l'article 123 de la Loi sur les coopératives de pêche : «Les

### Grandes dates de l'histoire de la pêche japonaise

année	changements importants	situation
1868	Début de l'ère Meiji (ère du Progrès)	Abolition du système féodal, évolution vers un capitalisme de type occidental
1886	Codification des Associations de pêcheurs	Ces groupements se créent dans chaque communauté de pêcheurs. Elles perçoivent le droit de gérer et de contrôler les pêcheries côtières.
1894		Naissance de Takatoshi Ando dans la préfecture de Fukushima
1901	Loi Meiji sur la pêche	Reconnaissance officielle des droits de pêche dans le cadre de cette législation. Ils sont confiés aux Associations.
1910		Premier amendement à la Loi sur la pêche autorise les Associations à vendre et transformer les produits de la pêche et à collecter l'épargne.
1916		Après avoir travaillé chez un photographe pendant plusieurs années, Ando entre dans la police de sa ville natale.
1923		Ando se rend sur Hokkaido pour la première fois afin d'enquêter sur des pratiques de pêche illégales.
1929	La grande Dépression mondiale	Elle a des effets dévastateurs sur l'économie japonaise
1933	Second amendement à la Loi sur la pêche	Les Associations de pêcheurs commencent à utiliser le capital accumulé et s'appellent désormais Associations coopératives de pêche : première étape vers les coopératives modernes.
1933		Ando devient le chef de la Direction des coopératives du gouvernement local d'Hokkaido
1938	Troisième amendement à la Loi sur la pêche	Mise en place de services de crédit. Adoption de la Loi instaurant la Banque centrale des Associations coopératives industrielles. Les coopératives de pêche peuvent bénéficier de ses services.
1941	Loi d'organisation de la pêche	Au cours de la Seconde Guerre mondiale, les coopératives de pêche sont supprimées. Les pêcheries passent sous le contrôle des militaires.
1945	Fin de la guerre	Les troupes américaines occupent le Japon sous le commandement du général McArthur
1949	Loi sur les Associations coopératives de pêche	Cette nouvelle législation s'inspire des principes reconnus sur le plan mondial. 206 coopératives se créent sur Hokkaido. Création également de la Fédération du crédit des coopératives de pêche d'Hokkaido ( <i>Shingyoren</i> ), avec Ando comme président.
1952		Ando devient vice-président de la Fédération nationale des coopératives de pêche ( <i>Zengyoren</i> )
1954		Ando devient président de la Fédération des coopératives de pêche d'Hokkaido ( <i>Dogyoren</i> )
1961		Création à Hokkaido de la Fédération pour la formation ( <i>Shidoren</i> ). Son premier président est Ando.
1964	Loi sur l'indemnisation des dommages et sinistres dans la pêche	Création dans 39 secteurs côtiers de mutuelles d'assurances de la pêche. Ando préside à la fois la Fédération nationale des assurances mutuelles et la Mutuelle d'assurances de la pêche d'Hokkaido.
1967		Ando devient président de la Fédération nationale des coopératives de pêche ( <i>Zengyoren</i> )
1972		A l'âge de 78 ans, Ando quitte toutes ses fonctions. Il entreprend la rédaction de son autobiographie : <i>Retour sur mes 80 années d'existence</i>
1990		Ando décède à l'âge de 96 ans



autorités de tutelle procéderont une fois l'an à une inspection des activités et des comptes des coopératives de pêche, en prenant connaissance des livres de compte et autres documents pertinents». C'est l'administration préfectorale qui est chargée de ce travail et la moitié des coûts de l'opération est prise en charge par l'Etat. §

Avec cette douzième partie se termine l'*Autobiographie de Takatoshi Ando*, d'après le texte anglais de Naoyuki et James Colyn

## Des cauris aux roupies

**Au milieu du IX<sup>ème</sup> siècle, grâce à un réseau complexe de routes maritimes, le commerce des cauris se développe aux Maldives**

Il y a plus de 4 000 ans que, dans l'Océan indien, a commencé à s'établir un réseau élaboré de voies maritimes reliant les anciennes civilisations méditerranéennes aux rivages du Golfe persique et au-delà vers l'Asie du Sud et la Chine. Cela a entraîné un brassage fertile des cultures, des idées, des croyances, des techniques, sans oublier évidemment la politique et l'économie.

Les Maldives se trouvent à la croisée des routes maritimes qui relient le Sud-Est asiatique à l'Afrique de l'Est. Depuis le V<sup>ème</sup> siècle, l'archipel a eu des contacts avec les pays baignés par l'Océan indien, avec leurs cultures diverses. Il semble que les Maldives (et les Seychelles) aient servi de lieu d'étape pour les migrants venus d'Indonésie et qui s'installeront en Afrique de l'Est et à Madagascar, vraisemblablement au cours des IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles. Et on peut affirmer, avec plus de certitude, que le commerce des cauris des Maldives (*Cypraea moneta*) a joué un rôle important dans toute l'Afrique.

Au milieu du IX<sup>ème</sup> siècle, un commerçant arabe du nom de Sulayman savait que les Maldives étaient une source intéressante de cauris, ce petit coquillage qui servait de monnaie d'échange au Bengale, en Chine, en Asie de Sud-Est et dans une bonne partie de l'Afrique. Si on ne possède pas de preuves d'un commerce direct avec les côtes d'Afrique de l'Est, on sait cependant que de grandes quantités de cauris atteignaient les ports du sud de l'Arabie car ils servaient de lest aux boutres arabes qui, au retour du Sud-Est asiatique, faisaient escale aux Maldives avant de retraverser l'Océan indien. Ces cauris étaient réexportés sur l'Afrique via le Sinaï ou par la mer jusqu'aux localités de Mogadishu, Malindi, Mombasa, Zanzibar et Kilwa.

Ce commerce, qui était d'un bon rapport, a duré plus de 700 ans. Ibn Batuta s'est rendu aux Maldives en 1343-1344 puis encore en 1346. Il a noté qu'à Malé on obtenait entre 400 000 et 1 200 000 cauris pour un dinar d'or. Sept ans plus tard il observait, cette fois au

royaume du Mali en Afrique de l'Ouest, que l'on obtenait seulement 1 150 cauris pour un dinar d'or. Ibn Batuta lui aussi faisait un peu le commerce des cauris.

Les contacts avec les pays du pourtour de l'Océan indien étaient très tributaires des vents de mousson et avaient surtout pour objet le transport de poteries entre la Chine et les localités du Golfe persique. Marins, commerçants et voyageurs se retrouvaient sur certains atolls à certaines périodes. Du fait de la nature de la mousson et des courants de l'Océan indien, la plupart des voyageurs arabes touchaient les atolls du nord de l'archipel tandis que les gens venus du Sud-Est asiatique avaient des contacts surtout avec les atolls du sud.

Et cela est d'ailleurs toujours apparent dans les populations de ces régions. Le séjour des étrangers pouvait durer le temps de la mousson et il donnait lieu à des échanges de marchandises, d'idées et de pratiques culturelles qui ont façonné de petites communautés particulières dans certaines îles basses des atolls.

### Réparation navale

La situation géographique des Maldives offrait des conditions favorables pour maintenir des transports et des échanges réguliers. L'archipel devenait un élément essentiel du commerce est-ouest. Le contact de diverses cultures a favorisé le développement de la pêche, de l'agriculture, de l'artisanat, du commerce. Et il y avait aussi dans les atolls tous ces gens qualifiés qui faisaient de la réparation navale. C'est toujours un secteur d'activité important aux Maldives, ce qui n'est pas particulièrement vrai pour d'autres pays riverains de l'Océan indien.

Tout cela a eu une grande influence sur ces communautés où se développèrent des idées collectives, religieuses et politiques, et des formes artisanales adaptées aux conditions du lieu. Pour répondre aux besoins des commerçants venus d'ailleurs, de nouvelles techniques locales se sont développées, notamment pour la transformation du thon,

dont ont parlé plusieurs voyageurs chinois au cours du XII<sup>ème</sup> siècle.

Ainsi donc, depuis des temps très anciens, des contacts avaient lieu entre les diverses sociétés urbaines du Moyen-Orient, du Golfe persique, du littoral de l'Afrique de l'Est, de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les routes maritimes favorisaient dans l'Océan indien le développement d'un vaste réseau de points de contact commerciaux et culturels. A l'époque où les Maldives ont adopté l'Islam, au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, il y avait dans l'archipel un type de gouvernement particulièrement bien adapté aux conditions géographiques. Chaque atoll s'administrait de manière autonome et les ressources étaient partagées entre la population locale et l'Etat.

Le commerce a apporté dans l'Océan indien de nouvelles gens, de nouvelles idées, et il s'est produit un brassage des cultures et des techniques. L'Hindouisme et le Bouddhisme se sont propagés en Asie du Sud et du Sud-Est. Puis à partir du VII<sup>ème</sup> siècle, l'Islam a étendu son emprise et a été un élément fondamental du rapprochement de l'Afrique de l'Est et de l'Asie du Sud-Est dans l'ensemble économique et culturel de l'Océan indien qui étirait ses antennes jusqu'à la Mer de Chine méridionale et l'Afrique australe.

Ensuite sont arrivés les Européens, au cours des XV<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècles. Cette période est marquée par bien des transformations pour les pays touchés. Une identité économique, politique et culturelle forte, largement autonome et autosuffisante commence alors à se défaire. Sous l'effet du processus de colonisation, de nouvelles exigences pèsent sur les ressources naturelles des pays affectés. Le commerce des cauris entre les Maldives et l'Afrique de l'Est, dominé jusque-là par les Arabes, passe sous le contrôle des Portugais puis des Hollandais.

Au cours des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, les cauris des Maldives sont envoyés sur la côte ouest de l'Inde, souvent par des bateaux de l'archipel, avant d'être réexportés vers l'Afrique de l'Est et de l'Ouest à bord de navires européens. Pendant la seconde moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, une bonne partie du commerce des cauris des Maldives transite par le Sri Lanka qui est alors tombé sous le contrôle des Hollandais. Il alimente la traite des esclaves qui prend de l'ampleur en Afrique de l'Ouest. Au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, ce « commerce » bat son plein et les Hollandais contrôlent totalement la filière des cauris des Maldives. A cause de ce changement d'opérateurs et

de débouchés, ces cauris sont moins présents sur les côtes d'Afrique de l'Est. Dans cette région apparaît alors un commerce local de cauris. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, sur Zanzibar et dans certains petits Etats côtiers, il y a une certaine activité dans ce domaine, mais les choses ne vont pas durer longtemps, en grande partie parce que leurs cauris sont nettement plus petits que ceux des Maldives. Dans l'archipel, le commerce des cauris a duré jusqu'en 1921, date à laquelle la roupie est venue remplacer cette antique monnaie d'échange. 3

Cet article est extrait d'une communication (*Indian Ocean Coastal Communities : Sculpting a Vision for the 21st Century*) faite par Maizan Hassan Maniku lors de la Conférence sur l'Océan indien qui s'est tenue à Chennai, Inde, en 9 octobre 2001

Maizan Hassan Maniku (1953-2002)

## Il était beaucoup de choses pour beaucoup de gens

Une vie bien remplie, pleine d'actions méritoires pour le service de son pays

**M**aizan Hassan Maniku était plusieurs choses à la fois : un guide, un ami, un collègue, un intellectuel, un chercheur, un historien, un écologiste, un artiste, un poète, un écrivain, un photographe et bien d'autres choses pour un grand nombre de gens de toutes conditions et de toutes nationalités. Cet article est bien trop court pour dresser la liste de tout ce qu'il a apporté à son pays et aux connaissances en général. Alors que nous portons son deuil, parlons au moins de ce qu'il a fait pour les Maldives et pour la région dans le domaine de la pêche, pour développer l'activité, gérer convenablement la ressource et préserver l'environnement.

Maizan Hassan Maniku commence sa carrière comme spécialiste du secteur de la pêche, auquel il consacre vingt années de bons services. Il entre au ministère de la pêche en 1979 pour s'occuper de développement. Très vite, dans l'archipel et dans la région, il va personnaliser la pêche de son pays. Comme responsable du premier projet Pêche de la Banque mondiale/IDA (Association internationale de développement) qui se déroule de 1979 à 1981, il va guider l'évolution accélérée de ce secteur d'activité : motorisation des flottilles, nouvelles pêcheries, amélioration des techniques, développement socio-économique des communautés, activités post captures.

Il a été responsable de divers projets de développement aux Maldives : Projet pour l'exploitation des richesses halieutiques des Maldives (1982-1988), Enquête exploratoire pour la pêche au thon de la FAO/ TCP

(Programme de coopération technique) qui va de 1983 à 1987, Recherche sur le poisson de récif et étude de la ressource (PNUD/FAO, 1986-1988), Collecte et identification d'espèces de poissons commercialement intéressantes de Canada/ICOD (Centre international d'exploitation des océans) en 1988-1990, Programme étoile de mer « couronne d'épine » de Canada/ICOD en 1989-1991, Réhabilitation par des blocs artificiels de récifs dégradés du Gouvernement des Maldives/ODA (Aide publique au développement) en 1990-1995, Evaluation des stocks de thons dans le cadre du troisième projet Pêche de l'IDA (1992-1996).

Maizan Hassan Maniku était celui qui donnait du souffle à la recherche scientifique sur les ressources halieutiques aux Maldives. Il a fait beaucoup pour la création du Centre de recherche marine et pour consolider ses structures et ses ressources humaines. Il en a assuré la direction du début, en

1984, jusqu'à ce qu'il se retire prématurément en 1999. Au cours de cette période, il a aussi été directeur (1989-1995) puis directeur général (1995-1999) de la Recherche et du Développement de la Pêche.

Dans les années 1980, il a fait prendre davantage conscience de l'importance de la préservation de la biodiversité et de l'environnement, ce qui a débouché sur l'adoption d'une réglementation et la création de services ad hoc dans l'archipel. Il a été un ardent propagandiste de la gestion intégrée des récifs, et il a œuvré à la fois sur le plan national et international pour



élaborer le cadre institutionnel et la méthodologie de ce type de gestion. Il a aussi beaucoup contribué à l'établissement d'un réseau de veille sur les récifs coralliens et à l'instauration de ce mode de travail collectif dans la région.

Maizan Hassan Maniku était un partisan convaincu de la gestion communautaire des ressources halieutiques et de l'utilisation du savoir-faire indigène. Il a étudié les systèmes de gestion traditionnels et communautaires aux Maldives, en Asie et en Afrique.

Ses travaux scientifiques ont porté sur divers aspects : espèces marines, habitat, collecte et identification de la faune et de la flore des Maldives, gestion des ressources halieutiques, gestion intégrée des récifs, marquage et gestion des thons, gestion écologique des mangroves, des écosystèmes coralliens et insulaires. En 1994, il a lancé un Bulletin de la recherche halieutique des Maldives dont il a guidé les premiers pas. C'est aujourd'hui une publication scientifique respectée.

En 1990, le Gouvernement des Maldives lui attribue la Presidential Award pour sa contribution au développement de la pêche nationale. En 1994, il reçoit une seconde Presidential Award en reconnaissance de son rôle exceptionnel dans la création d'une recherche halieutique aux Maldives.

Il était né le 24 avril 1953. Il avait fait une licence de zoologie marine à l'Université de Beyrouth, puis il avait obtenu un diplôme pédagogique pour l'enseignement des sciences dans le secondaire à l'Université américaine de Beyrouth. Il laisse derrière lui sa femme Mariyam et trois enfants. §

Cet article nécrologique a été écrit par Dr Faathin Hameed ([fish1@fishagri.gov.mv](mailto:fish1@fishagri.gov.mv)), directeur de la section Développement et vulgarisation au ministère de la pêche, de l'agriculture et des ressources marines, République des Maldives

Maizan Hassan Maniku (1953-2002)

## Un gentilhomme

**L'homme au grand cœur du petit archipel des Maldives, qui était devenu récemment membre de l'ICSF, est décédé le 13 juillet dernier à Perth, Australie**

**F**onctionnaire, chercheur, entrepreneur, artiste, musicien, homme de théâtre, photographe, plongeur sous-marin, historien des techniques, amateur de marches à pied matinales, Maizan Hassan Maniku était tout cela et bien plus. Ce que vous saviez de l'homme dépendait de l'*avatar* qui se présentait à vous.

Pour ce qui fut de nos relations, je l'ai connu de réputation avant même de le rencontrer. C'était un ami proche d'un de mes proches amis, et c'est ainsi que j'ai beaucoup entendu parler de lui avant qu'on se rencontre lors d'une réunion à Bangkok, il y a une dizaine d'années. Il était alors directeur de la Recherche pour la pêche aux Maldives. Avec sa barbe poivre et sel « à la française », ses cheveux peignés vers l'arrière et son allure jeune et dégagée, il ne correspondait pas tout à fait à l'idée qu'on peut se faire d'un bureaucrate. Il avait entendu parler de moi par mon ami et cela suffisait pour justifier une chaleureuse accolade qui marqua le début d'une solide relation.

En tant que chercheur, Hassan ne se limitait pas à la ressource. Il s'intéressait beaucoup à la vie et aux problèmes des pêcheurs. Il étudiait avec passion les divers types d'embarcations, les aspects socioculturels de leurs plans, le savoir-faire des artisans qui les construisaient. Nous avions là certains points communs. Il a donc été relativement facile de l'accrocher aux préoccupations du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). A son poste de fonctionnaire, il manifestait son soutien à cet organisme. A vrai dire, il avait été l'un des rares à exprimer ouvertement son appui à notre Conférence parallèle de Rome, en 1984. Lorsqu'il a quitté son emploi public, il y a seulement quelques années, pour « faire ce que je veux, à mon allure », son implication dans les activités de l'ICSF était souvent plus soutenue que celles de membres officiels.

Notre dernière rencontre, et sans doute la plus riche, date de l'Assemblée générale de l'ICSF à Maputo, Mozambique, en juin 2002. Pendant une semaine, tous les participants

se retrouvaient dans ce grand bungalow, pendant les heures agréables qui suivent la tombée de la nuit et le dîner. Nous garderons tous un profond souvenir de ces soirées. Hassan était très heureux et fier d'avoir été coopté comme membre de l'ICSF. Nous étions ensemble encore à Johannesburg, à la City Lodge, pour attendre l'avion qui allait nous ramener en Inde. Hassan a parlé tard dans la nuit des diverses activités que l'ICSF devrait entreprendre dans l'Océan indien. Il donnerait un coup de main, après le mois d'août. Entre temps, il avait à conclure une affaire de terrain au Sri Lanka et il rendrait visite à sa fille en Australie. Hélas, les choses ne seront pas ainsi. Nous ne connaissons plus son charme et la passion qu'il mettait dans ses multiples engagements.

C'était assurément une personne au grand cœur, et les Maldives étaient sa grande passion. Quel que fût l'*avatar* de son être auquel vous étiez confronté, une chose était claire : vous aviez affaire à quelqu'un qui ne restait pas indifférent, qui faisait le chemin nécessaire pour se mettre à votre portée et vous trouver.

Cet article nécrologique a été écrit par John Kurien ([john.kurien@vsni.com](mailto:john.kurien@vsni.com)), chercheur et enseignant au Centre d'études du développement, Trivandrum, Inde

# Brèves

## **Les artisans manifestent**

A la suite du refus des autorités publiques d'accéder aux demandes des pêcheurs artisans chiliens, de leur accorder notamment une rallonge du quota de chinchard, de violentes manifestations se sont déroulées chez les 2 000 pêcheurs artisans de Mar de Lo Rojas à Coronel (voir Fis.com). Environ 80 bateaux seraient à l'arrêt parce que les autorités refusent de permettre la capture de 60 000 tonnes de chinchard sur une période de six mois.

La Fédération des organisations de pêcheurs artisans (FEREPA) réclame une politique des pêches cohérente et forte car il y a des problèmes sociaux pressants et le

chômage touche des milliers de gens.

Les pêcheurs artisans sont aussi en colère parce qu'ils voient des navires usines en action juste au large des côtes alors qu'à eux-mêmes on refuse le droit de travailler. Par ailleurs, ils ne sont

pas du tout satisfaits des modifications que l'accord commercial entre l'Union européenne et le Chili va apporter à la législation des pêches.

## **Pas besoin des thoniers étrangers**

La Commission pour le développement des investissements étrangers des Maldives a annoncé que les licences d'une vingtaine de thoniers étrangers qui exploitent le thon dans les eaux nationales ne seront pas renouvelées. Cette mesure vise à protéger à la fois la pêche locale et la ressource.

Les Maldives disposent d'importants stocks de thons qui sont une importante source de devises. Au cours de la dernière décennie, la filière thon a connu une croissance annuelle d'environ 7 pour cent. Le gouvernement a fourni une aide pour les infrastructures, la construction navale et la création de conserveries.

Les Maldives peuvent désormais capturer et transformer beaucoup

plus de thon qu'avant. Le bateau de pêche traditionnel est le *dhoni* qui fait 4,5 m au maximum. Il y en a environ 1 700 en service actuellement. Depuis qu'ils sont équipés d'un moteur, les prises de listao (*Katsuwonus pelamis*) et d'albacore (*Thunnus albacares*) ont beaucoup augmenté. Les pêcheurs des Maldives affirment que leur pêche thonière est probablement la plus respectueuse de la ressource et la plus durable du monde. Ils utilisent des cannes avec de l'appât vivant et ils n'attrapent pas de dauphins.

La filière connaît donc une grande activité. Les exportations des entreprises privées, essentiellement vers le Sri Lanka, l'Asie et l'Europe, représenteraient plus de 61 millions de dollars par an.

## **CITES**

Le secrétariat de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces faunistiques et floristiques sauvages menacées) a fait savoir qu'il a reçu d'Etats membres 54 propositions pour modifier les listes des espèces sujettes à des contrôles ou des interdictions.

Les liste de la CITES, appelées Annexes, sont revues tous les deux ans et demi.

Dans l'Annexe I, il y a environ 900 espèces menacées d'extinction et qui ne peuvent faire l'objet d'aucun commerce. L'Annexe II régit le commerce de 4 000 espèces animales et de plus de 20 000 plantes par un système de permis. Les 158 pays qui ont signé la Convention se réuniront à Santiago du Chili du 3 au 15 novembre. Ils décideront s'il faut

accepter, rejeter ou modifier les propositions qui sont parvenues au secrétariat.

Il sera intéressant de suivre le débat sur l'inclusion éventuelle dans l'Annexe II de deux espèces de légine australe, appelée aussi bar du Chili. Les propositions concernant ce poisson soulèvent le problème du rôle de la CITES par rapport à des stocks très commercialisés, par rapport aussi à des accords de pêche régionaux, par rapport à la FAO et à d'autres structures internationales. Parmi les autres espèces qui pourraient être ajoutées à l'Annexe II, citons l'hippocampe et 26 tortues d'eau douce.

## **La Thaïlande et l'Indonésie s'accordent**

L'Indonésie a accepté de faire passer de six mois à un an la durée

des concessions de pêche accordées aux chalutiers thaïlandais (*The Bangkok Post*). Cela concerne les bateaux de 60 à 150 tonneaux de jauge brute qui opèrent dans la partie indonésienne de la Mer de Chine méridionale.

Les deux parties ont également discuté des

types d'engins de capture autorisés, du montant des licences de pêche, des zones autorisées et du nombre d'unités thaïlandaises admises dans les eaux indonésiennes. Pour les licences, on s'était mis d'accord sur 155 dollars par tjb et par an, mais le ministère indonésien des finances doit encore donner son accord.

Pendant des années, l'Indonésie avait limité à 500 le nombre des chalutiers thaïlandais dans son espace maritime. Mais cette concession devenait caduque en 1999 lorsque le gouvernement a interdit l'entrée de tous les bateaux de pêche étrangers.

Malgré l'interdiction, des pêcheurs de plusieurs pays, des Thaïlandais notamment, opéraient illégalement dans les eaux indonésiennes en utilisant des bateaux battant pavillon indonésien. Il paraît que 3 000 bateaux

thaïlandais chercheraient à obtenir un droit de pêche en Indonésie.

### **L'Atlas des Océans**

---

L'Atlas des océans des Nations unies ([www.oceansatlas.com](http://www.oceansatlas.com)) est un site portail qui fournit des informations relatives au développement durable des océans. Il a été conçu pour répondre aux besoins des décideurs qui doivent se familiariser avec les problèmes de cet environnement, aux besoins des étudiants, des scientifiques et des gestionnaires de la ressource.

Ils trouveront là des bases de données pertinentes et les diverses approches du développement durable.

Cet outil se révélera également utile pour les divers acteurs dont les activités ont pour cadre l'espace maritime.

La documentation disponible sur ce site est protégée par le copyright, mais on peut en faire librement usage pour un usage privé non commercial à condition de citer la source. Cet Atlas des Nations unies soutient le Chapitre 17 de

l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de Rio (1992) qui doit baliser la marche vers une exploitation durable des océans.

### **Les pêcheurs planteront leur tente**

---

L'Association des pêcheurs artisans de l'Afrique du Sud installera sa tente à Johannesburg, le 24 août, à l'occasion du Sommet mondial du développement durable.

Les visiteurs étrangers y débattront les conséquences de la mondialisation sur la pêche, des droits d'accès, des alliances et des réseaux qu'il importe de construire, du militantisme international indispensable pour faire évoluer les choses.

Un train conduira les pêcheurs de Cape Town jusqu'à Johannesburg.

### **Océan indien**

---

Le Département du développement de l'Océan du gouvernement central de l'Union indienne vient de publier *Vision Perspective Plan 2015*.

Ce document a pour but d'aider les pouvoirs publics à mieux comprendre l'Océan indien « en élaborant et en mettant en œuvre des programmes à long terme visant à observer le milieu et à développer des technologies de pointe pour l'environnement maritime ».

Il s'agira d'évaluer les ressources vivantes et non vivantes de la mer et de trouver les moyens de les exploiter de manière durable, d'améliorer les prévisions météorologiques, de bien faire comprendre la notion d'océan partagé dans tous les pays riverains. Les autres objectifs sont les suivants : approfondir les connaissances scientifiques du milieu marin, cartographier ses ressources, développer des technologies sûres pour l'étude des profondeurs marines.

### **Fête des pêcheurs**

---

La Fédération des associations de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS) organise, du 14 au 16 septembre

2002, une Fête des pêcheurs à Trivandrum, Kérala. Ce sera l'occasion de mettre en valeur le remarquable héritage culturel et le savoir-faire des pêcheurs traditionnels de l'Inde du Sud.

Il y aura une exposition sur les techniques de pêche, des chants, des danses, des arts martiaux et une réunion publique où l'on débattrait des problèmes qui se posent dans les pêcheries des quatre États côtiers du sud de l'Inde.

*La marée de printemps emporte l'eau qui recouvrait  
le vaste espace boueux. Apparaissent alors d'innombrables goélands  
venus de l'Upper Bay. Ils se posent dans la vase, piétinent  
et grattent pour découvrir des palourdes puis s'envolent avec leur prise.  
Au-dessus du chemin bétonné qui, sur l'île, longe le front de mer,  
ils ouvrent leur bec et laissent tomber leur proie. Ils plongent  
sur la coque brisée pour s'emparer de la chair convoitée.*

— Extrait de *The Bottom of the Harbour*, de Joseph Mitchell

---

L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Inde) et à Bruxelles (Belgique). Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net> ou <http://www.icsf.org>

**publié par**  
Chandrika Sharma pour le  
Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche  
27 College Road, Chennai 600 006 (Inde)  
tél : (91) 44-827 5303 fax : (91) 44-825 4457  
e.mail : [icsf@vsnl.com](mailto:icsf@vsnl.com)

Bureau de Bruxelles:  
ICSF, rue du Midi 165, B-1000 Bruxelles (Belgique)  
tél : (32) 2-513 1565 fax : (32) 2-513 73 43  
e.mail : [icsfbrussels@yucocom.be](mailto:icsfbrussels@yucocom.be)

**préparé par**  
KG Kumar

**traduction**  
Gildas Le Bihan-CRISLA, Lorient

**mise en page**  
Satish Babu

**couverture**  
*Le bateau négrier*  
huile sur toile de Joseph Mallord William Turner

**crédit photographique**  
Brian O'Riordan, IFREMER, Izzat Feidi,  
BOBP, Yuchira Harada, KG Kumar

**brèves**  
avec l'autorisation de  
Fis.com, cites.org, MAP, oceans atlas.com,  
Andy Johnston, TerraGreen, SIFFS

**imprimé par**  
Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

SAMUDRA n° 32 juillet 2002  
PUBLICATION NON COMMERCIALE À DIFFUSION LIMITÉE